RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Revue nationale stratégique

2022

Ces dernières années ont ramené le tragique dans nos vies et interrogé le destin de notre Nation. Les ambitions révisionnistes exacerbées, l'opportunisme désinhibé, les crises sanitaire et climatique et le retour d'une guerre de haute intensité sur le sol européen nous rappellent l'interdépendance profonde entre scènes nationale et internationale, dans les domaines alimentaires, économiques, énergétiques. La question de notre souveraineté et de notre résistance dans un monde interdépendant prend un tour nouveau.

Dès 2017, la France a fait le choix de réinvestir dans ses armées, de déployer une stratégie française et européenne de souveraineté face à un bouleversement des équilibres mondiaux. Les deux dernières années ont accéléré et intensifié les transformations.

La fracturation de l'ordre mondial est porteuse d'enjeux et de risques que nous devons traiter pour conserver notre liberté. Devant ce phénomène de guerre hybride mondialisée, j'ai donc souhaité une démarche nationale dans la continuité et en complément de la boussole stratégique de l'Union européenne adoptée sous présidence française, et du concept stratégique de l'OTAN lancé à notre demande en 2019 et également adopté cette année.

Nos constats et nos conclusions de 2017 ont conservé leur pertinence. Nous ne nous sommes pas trompés, il y a donc une continuité dans notre vision, mais continuité n'est pas inertie face à l'Histoire qui se durcit et s'accélère. Le temps est venu d'une mobilisation plus intégrale pour mieux nous armer à tous égards face aux défis historiques d'un monde où la compétition et la confrontation stratégiques se confondent. Il s'agit de préciser nos analyses pour en tirer des conclusions opérantes.

Je veux qu'en 2030, la France ait conforté son rôle de puissance d'équilibres, unie, rayonnante, influente, moteur de l'autonomie européenne et qui assume ses responsabilités en contribuant, en partenaire fiable et solidaire, à la préservation de mécanismes multilatéraux fondés sur le droit international.

Les conclusions de la RNS permettent d'accroître l'indépendance et la force de notre Nation dans le nouveau contexte stratégique que nous vivons.

Emmanuel MACRON

Crédit photo : Laurent Blevennec / Présidence de la République

SOMMAIRE

Première partie : Analyse stratégique 5

Appréciation de l'environnement stratégique 7

1. Un monde de tensions renouvelées 9
2. La solidarité stratégique à l'épreuve de la confrontation 13

Deuxième partie : Défis à relever 17

Rappel des intérêts nationaux de sécurité et confirmation des fonctions stratégiques 19

1. Les priorités de sécurité de la France 20
2. Élargissement des fonctions stratégiques 21
3. Impacts du contexte récent sur les intérêts de sécurité de la France 25

Ambition générale pour 2030 27

Troisième partie : Dix objectifs stratégiques 29

OS n° 1 : Une dissuasion nucléaire robuste et crédible 31

1. La dimension européenne de la dissuasion française 31
2. Maintenir une dissuasion efficace, indépendante et souveraine 31

OS n° 2 : Une France unie et résiliente 33

1. Renforcer la capacité de la France à tenir, collectivement et en profondeur 33
2. Promouvoir durablement l'esprit de défense dans la société et l'État 33
3. Développer la synergie entre le ministère des armées et l'ensemble des services de l'État 34

OS n° 3 : Une économie concourant à l'esprit de défense 35

1. Sécuriser les approvisionnements critiques et mettre en adéquation les stocks et les capacités de production 35
2. Réduire les cycles de production et de soutien à la montée progressive en économie de guerre 36
3. Mettre en œuvre les allégements normatifs, réglementaires et des processus d'acquisition et de soutien dans une logique de gestion de risque 36

OS n° 4 : Une résilience cyber de premier rang 37

1. Améliorer la résilience cyber de la France, condition de la souveraineté 37
2. Consolider les acquis du modèle français 37
3. Investir dans la durée pour atteindre le meilleur niveau de résilience cyber 37

OS n° 5 : La France, allié exemplaire dans l'espace euro-atlantique 39

1. Contribuer à accroître la valeur ajoutée opérationnelle de l'Alliance 39
2. Valoriser le rôle clé et singulier de la France au sein de l'Alliance 39
3. Être moteur de la coopération UE-OTAN 39

OS n° 6 : La France, un des moteurs de l'autonomie stratégique européenne 41

1. Fédérer autour d'une autonomie stratégique européenne 41
2. Faire émerger les capacités industrielles européennes de défense 41
3. Renforcer les capacités d'action propres des européens et de l'UE 42

OS n° 7 : La France, partenaire de souveraineté fiable et pourvoyeuse de sécurité crédible 43

1. S'affirmer comme un partenaire lucide, à haute valeur ajoutée 43
2. Prévenir la course aux armements, la prolifération des armes de destruction massive et la dissémination des armes conventionnelles 44

OS n° 8 : Une autonomie d'appréciation et une souveraineté décisionnelle garanties 46

1. Développer l'agilité des capacités de renseignement et de veille 46
2. Renforcer les capacités techniques 46

OS n° 9 : Une capacité à se défendre et à agir dans les champs hybrides 48

1. Parfaire notre organisation 48
2. Agir 48
3. Renforcer la protection des infrastructures critiques 49

OS n° 10 : Une liberté d'action et une capacité à conduire des opérations militaires y compris de haute intensité dans tous les champs (multimilieux et multichamps) 50

1. Décider et commander 50
2. Fédérer et contribuer 50
3. Agir et durer 51
4. Investir les espaces communs 51
5. Faire face à des compétiteurs désinhibés 52

Liste des acronymes, noms d'opérations et abréviations 53

Première partie

Analyse stratégique

Appréciation de l'environnement stratégique

1) L'invasion de l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022, représente un glissement stratégique. D'une part, conjuguée à d'autres évolutions structurantes, elle valide le constat de l'évolution de la menace qui résultait de la revue stratégique de défense et de sécurité nationale de 2017, actualisée en 2021. D'autre part, elle incite à une adaptation de notre réponse stratégique visant à renforcer nos forces morales et notre résilience, à consolider nos alliances et à accélérer la modernisation de notre outil de défense.

2) **Confirmation**. Décrit dans la revue stratégique de 2017, le durcissement de la compétition stratégique, la fragilisation des outils de l'architecture de sécurité collective, les effets des postures d'intimidation ou des stratégies agressives, mêlant modes d'actions militaires et non militaires, manipulation de l'information, voire menace nucléaire à fins d'intimidation, se sont imposés aux yeux du monde, et singulièrement à ceux de nos concitoyens. La désinhibition de puissances globales et régionales poursuivant des agendas révisionnistes et des politiques militaires opportunistes se conjugue au renforcement de la tendance aux replis isolationnistes ou identitaristes. Par ailleurs, les conséquences de la prolifération, technologique ou autre, et la persistance de la menace terroriste demeurent également prégnants. À ce tableau s'ajoutent enfin d'autres grands défis globaux susceptibles de nourrir des déséquilibres importants tels que les impacts du changement climatique (accès à l'eau, insécurité alimentaire, migrations, démographie, pandémies, etc.).

3) Ce constat nous impose d'adapter rapidement notre réponse globale, d'accélérer nos efforts visant à favoriser l'émergence d'une conception commune et partagée de la défense européenne, comme de son autonomie stratégique, à moderniser notre outil national de défense, à renforcer nos forces morales, notre résilience et nos alliances. La guerre en Ukraine conforte la pertinence de la décision du Président de la République, prise dès 2017, de moderniser notre outil de défense.

4) **Consolidation**. Il nous faut poursuivre les efforts engagés mais en accélérant, en adaptant, en complétant notre posture stratégique face à des menaces qui évoluent dans leur allure, dans leur nature et dans leur espace. Sans se substituer à celles du terrorisme ou de la gestion de crise, les menaces s'inscrivent dans un cadre de plus en plus marqué par la haute intensité de l'affrontement potentiel entre forces conventionnelles et par les stratégies dites « hybrides » (attaques cyber et numérique, espace) ou de déni d'accès pour peser sur nos intérêts (exploitation des vulnérabilités des flux ou infrastructures logistiques, des espaces aéromaritimes).

5) En renforçant sa résilience, en se donnant les moyens d'un passage à une économie de guerre, en adaptant ses points de présence en fonction de ses intérêts stratégiques et en réalisant un pivotement vers les nouveaux espaces de conflictualité et la haute intensité, la France décline une approche globale pour jouer pleinement son rôle de puissance d'équilibres et promouvoir un ordre international stable, fondé sur le respect du droit et le multilatéralisme. Elle entend aussi œuvrer à l'appui du renforcement de la souveraineté de ses partenaires pour consolider la stabilité et la sécurité des régions concernées.

6) Ce constat rend d'autant plus nécessaire la poursuite de nos efforts visant à favoriser l'émergence et la mise en œuvre d'une conception commune et partagée de la défense européenne, comme de son autonomie stratégique, complémentaire de notre participation

active au sein de l'organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) et de nos différents partenariats, en nous prémunissant des effets indésirables de changements de priorités stratégiques ou géographiques de ces alliés.

7) **Objectifs**. Si elles ne remettent pas en cause l'analyse stratégique qui prévaut depuis 2017, l'accélération de la dégradation globale de notre environnement et la guerre en Ukraine justifient néanmoins une réévaluation de la loi de programmation militaire en cours en s'appuyant sur une définition ajustée d'objectifs stratégiques (OS) structurants décrits dans la présente revue nationale stratégique.

8) En premier lieu, les fondamentaux demeurent : la France est et restera une puissance dotée d'une dissuasion nucléaire robuste et crédible [OS n°1], atout structurant de dialogue stratégique et de protection de nos intérêts vitaux.

9) À l'autre extrémité du spectre, ce qui soutient notre modèle et le crédibilise, c'est notre force morale : celle des Français, c'est-à-dire celle d'une France unie et résiliente [OS n°2], celle d'une économie capable de se transformer en une économie de guerre [OS n°3], celle d'une résilience cyber de premier rang [OS n°4], conditions de la souveraineté nationale.

10) Mais notre capacité à peser dans le monde ne peut reposer sur le seul principe de souveraineté. Le principe de la solidarité s'impose, d'autant plus dans un contexte dégradé. La France se veut un allié exemplaire et exigeant au sein de l'espace euro-atlantique [OS n°5] en même temps qu'un des moteurs de l'autonomie stratégique européenne [OS n°6] et un partenaire fiable dans ses relations diplomatiques de défense, pourvoyeur d'une sécurité crédible [OS n°7].

11) L'influence est érigée en fonction stratégique. Volet aujourd'hui essentiel à l'expression de puissance, cette nouvelle fonction constitue un élément clé de notre capacité à promouvoir les intérêts de la France et à contrer les actions de nos compétiteurs sur tout le spectre de l'hybridité.

12) Épaulant la dissuasion et adossées à la force morale, en appui de nos alliances et de nos partenariats, nos capacités militaires nous permettent de produire des effets opérationnels au profit de notre défense. Elles reposent sur des capacités souveraines, une autonomie d'appréciation, de compréhension – étape essentielle qui donne du sens aux faits et aux intentions –, d'anticipation et de décision [OS n°8], une volonté et une capacité d'agir dans les champs hybrides face aux stratégies de plus en plus agressives et aux volontés de contournement de nos compétiteurs [OS n°9] ainsi que sur une capacité éprouvée à conduire des opérations militaires de haute intensité dans des champs de conflictualité étendus [OS n°10].

13) **Perspectives**. Les objectifs stratégiques ainsi décrits permettent de structurer un projet, à la fois politique et militaire, d'évolution du modèle d'armée qui sera porté dans la future loi de programmation.

14) La présente revue nationale stratégique permet d'expliciter les sous-jacents qui orientent les travaux de réévaluation de la loi de programmation militaire en cours. Elle propose une réflexion tournée vers l'action et les transformations nécessaires, par exemple, dans le domaine des forces morales et de la résilience de la Nation à travers le service national universel (SNU)ou l'économie de guerre ou au regard du futur modèle d'armée. Elle permet enfin de poser les principes à l'aune desquels ces transformations seront transcrites dans la prochaine loi de programmation militaire 2024-2030.

1. UN MONDE DE TENSIONS RENOUVELÉES

1.1 DE LA COMPÉTITION À LA CONFRONTATION STRATÉGIQUE

15) Identifié dès la revue stratégique de défense et de sécurité nationale de 2017 puis dans l'actualisation stratégique de 2021 comme une tendance de temps long, le renouveau du phénomène de compétition stratégique se décline aujourd'hui au niveau mondial comme régional, dans des configurations qui nous exposent plus visiblement et se généralisent. Les ambitions révisionnistes se sont exacerbées, donnant ainsi lieu, du Sahel au Pacifique, en passant par la Méditerranée orientale, à de nombreuses démonstrations d'opportunisme désinhibé. Nous passons ainsi d'une compétition latente à une confrontation ouverte, de la part de la Russie et, de plus en plus, à une compétition exacerbée avec la République populaire de Chine (RPC). La pandémie, la crise climatique, les crises migratoires et le retour d'une guerre de haute intensité sur le sol européen nous rappellent l'interdépendance profonde entre scènes nationale et internationale, dans les domaines politique, économique, énergétique ou encore alimentaire. Ces crises illustrent la manière dont la fracturation de l'ordre mondial est susceptible de contraindre notre liberté d'action. Aussi la revue nationale stratégique 2022 s'inscrit-t-elle dans la continuité et en complément de la boussole stratégique de l'Union européenne (UE) et du concept stratégique de l'OTAN, adoptés cette année. Elle vise à décliner ces stratégies en intégrant nos spécificités nationales.

16) Les pratiques de contestation et de contournement de l'ordre international fondé sur le multilatéralisme et la règle de droit, qu'elles se reflètent aux Nations unies, à l'organisation d'interdiction des armes chimiques (OIAC) ou dans la réactivation de litiges territoriaux, se banalisent et se diversifient, s'ajoutant aux violations passées (principes d'Helsinki, traités FNI et Ciel ouvert, mémorandum de Budapest, etc.). L'ensemble d'accords et de normes édifié depuis la fin de la guerre froide connaît un effritement qui, sans que ses causes soient récentes, s'est brutalement accéléré depuis 2014. À titre d'illustration, des accords qui stabilisaient jusqu'à récemment les équilibres euro-atlantiques ne subsiste aujourd'hui que le traité *new* START, voué à expirer en 2026 et à la succession incertaine. Contournée et vidée de sa substance lorsqu'elle n'est pas dénoncée frontalement, cette architecture de maîtrise des armements se trouve aujourd'hui à la fois plus nécessaire et plus affaiblie qu'à tout autre moment depuis près de quarante ans.

1.2 UNE CRISTALLISATION DES PRINCIPAUX ANTAGONISMES

Russie : des ambitions révisionnistes assumées

17) La Russie poursuit une stratégie de remise en cause de la sécurité européenne dont la guerre engagée contre l'Ukraine le 24 février 2022 représente la manifestation la plus ouverte et la plus brutale. Dans la mise en œuvre de son ambition de puissance conçue comme une opposition à ce que la Russie désigne comme « l'Occident collectif », Moscou avait longtemps privilégié une approche plus indirecte, misant en priorité sur un travail de sape politico-diplomatique : guerre de l'information et ingérence, modes d'action difficiles à attribuer, recherche d'un découplage transatlantique, etc. Sans avoir disparu, cette stratégie se double désormais d'une volonté d'engager la confrontation militaire directe, matérialisée par la guerre d'agression déclenchée contre l'Ukraine. Réécrivant l'histoire et le récit national, le pouvoir russe assume de plus en plus ouvertement son ambition impérialiste à travers une logique de rapport de forces.

18) L'avenir de la puissance militaire russe à l'issue de cette épreuve sera pour l'alliance Atlantique et l'Europe un enjeu dimensionnant pour les prochaines décennies, comme le soulignent avec force le concept stratégique adopté au sommet de Madrid et la boussole stratégique adoptée sous présidence française du Conseil de l'UE (PFUE). Quelle que soit l'issue de la guerre, celle-ci aura causé une attrition importante du potentiel humain et matériel des forces russes. Le besoin de régénération de ce potentiel se heurtera aux effets des sanctions sur l'économie et la base

industrielle et technologique de défense (BITD) russes, mais devrait rester largement financé. L'affaiblissement durable de ses forces conventionnelles pourrait amener Moscou à donner davantage de place à des modes de confrontation plus indirects tout en rehaussant le rôle de ses armes non-conventionnelles dans sa stratégie.

19) La rupture introduite par la guerre et l'irréversibilité des choix stratégiques russes imposent d'anticiper une confrontation avec Moscou, dans un triptyque compétition-contestation-affrontement, se déclinant dans le temps long, dans des régions et des espaces multiples. Cette évolution vers une confrontation se concrétise déjà en Afrique, par des manœuvres diplomatiques offensives associées à des attaques informationnelles anti-occidentales et à un recours au mercenariat. Moscou voit dans cette guerre hybride mondialisée des leviers substantiels sur des théâtres extérieurs et dans des milieux où se déportent désormais des formes d'action nouvelles. Ainsi, la Méditerranée, la mer Noire, l'aire baltique, les Balkans, l'Atlantique nord mais aussi l'Afrique et le Moyen-Orient offrent des perspectives de confrontation prolongée doublées de risques d'incidents potentiellement escalatoires.

République populaire de Chine : l'affirmation

20) Au-delà de sa pérennisation au pouvoir, l'objectif du parti communiste chinois (PCC) et de l'armée populaire de libération (APL) reste de supplanter les États-Unis comme première puissance mondiale. Considérant la puissance américaine et le modèle occidental en déclin, le régime chinois estime que le *leadership* occidental sur l'ordre international est fragilisé et qu'il peut l'affaiblir encore davantage en mettant à profit son influence nouvelle. À ce titre, le PCC mise sur la passivité d'une majorité de pays non occidentaux à propos de la guerre en Ukraine pour nourrir un discours faisant apparaître une opposition de l'« Ouest contre le reste ». Mais au-delà de l'idéologie et de la guerre en Ukraine, cette remise en cause irrigue les domaines politique (propagande sur le déclin de l'Occident), économique et technologique (prédation, guerre commerciale), militaire (croissance de l'arsenal nucléaire, modernisation de l'APL, points d'appui à l'étranger), et diplomatique (attitude plus assertive dans les enceintes internationales, recours au rapport de force bilatéral ou à des formats multilatéraux alternatifs, comme le 14+1 ou le forum sur la coopération sino-africaine).

21) La modernisation de l'appareil militaire chinois se poursuit et permet à l'APL d'appuyer une stratégie de plus en plus affirmée, y compris sur le plan militaire, que ce soit dans la région Indopacifique, en particulier s'agissant du *statu quo* dans le détroit de Taïwan, mais aussi dans les autres régions du monde où sa diplomatie lui crée des clientèles, notamment en Afrique. La nature politique de l'APL et l'intégration civilo-militaire déployée dans les champs technologique, économique mais aussi informationnel autorisent un périmètre d'actions hybrides inédit. Celui-ci n'est contraint en pratique, et à ce stade, que par le choix de la RPC de contester l'architecture de sécurité internationale de l'intérieur.

22) La convergence stratégique croissante entre la RPC et la Russie, ouvre la perspective d'une plus grande contestation des instances internationales, orientée contre l'expression des objectifs occidentaux et offrant des opportunités d'alignement politique face à l'Occident et aux États-Unis en particulier. La volonté commune d'écarter ou de taire les différends pour contester l'influence occidentale, notamment dans le contexte de la guerre en Ukraine, suscite des formes de coopération ponctuelles. Cette situation est visible en premier lieu sur le plan diplomatique et au niveau de la guerre de l'information. Au point de vue structurel, le déséquilibre de la relation sino-russe au profit de Pékin est appelé à s'approfondir avec la crise ukrainienne. Les implications politiques, stratégiques et technologiques sont potentiellement majeures pour la gouvernance mondiale.

23) L'examen, dans la durée, de la cohésion occidentale et des impacts des sanctions et des embargos sur la Russie donnera aussi à la RPC des indications précieuses sur la portée des outils de coercition économique qui pourraient lui être opposés en cas de crise majeure.

1.3 LES DÉMOCRATIES CONTESTÉES ET FRAGILISÉES DANS LA BATAILLE DE L'INFLUENCE

24) Dans un contexte de compétition et de confrontation stratégiques de plus en plus intenses, la position des démocraties libérales est fragilisée parce qu'elles défendent un ordre international dont les fondements (droit international, multilatéralisme, valeurs, etc.) sont ouvertement remis en cause par plusieurs États. Cette dynamique est entretenue par l'existence de ressentiments à l'égard des héritages politiques, parfois coloniaux, de perceptions d'iniquité de développement, qui entrent en résonance avec la consolidation des autoritarismes et des régimes illibéraux à travers le monde. Ces dynamiques contribuent à rendre plus difficile la compréhension des évolutions de l'environnement de nos opérations et l'anticipation des crises.

25) Cette situation se manifeste dans le champ de l'influence et des perceptions. Les opérations russes et chinoises dans ce domaine cherchent à fragiliser nos propres systèmes politiques et notre cohésion nationale, tout en alimentant voire en suscitant des effets d'alignement en notre défaveur, comme l'atteste la guerre en Ukraine. Nos adversaires parient sur le discrédit d'un discours occidental axé sur les valeurs humanistes et une asymétrie dans le rapport aux normes et dans le respect du droit international humanitaire.

26) Nos compétiteurs font du droit une arme qu'ils dirigent contre nos intérêts pour leur assurer l'ascendant. Outil de l'hybridité, l'usage stratégique de la norme (ou *lawfare*) se décline suivant trois axes majeurs : l'instrumentalisation croissante par certains États de leur propre droit, en particulier à travers l'extraterritorialité ; l'utilisation, le détournement ou le contournement de la norme internationale ; et l'exploitation de vulnérabilités juridiques et judiciaires résultant de notre droit interne ou de nos engagements européens.

27) Enfin, les États occidentaux doivent intégrer l'inéluctabilité du rattrapage et de la dissémination dans le domaine technologique qui se confirme. Cette forme d'égalisation des niveaux technologiques contribue à redonner de l'importance au nombre. Empruntant parfois une approche plus agile et disposant de volumes plus importants, nos compétiteurs stratégiques ont la capacité de faire basculer des équilibres régionaux, comme par exemple l'Iran dans le domaine balistique. Dans le même temps, les régimes multilatéraux de lutte contre cette dissémination ont perdu de leur efficacité, minés de l'intérieur par la Russie dans la plupart des cas. Les GAFAM[1], ou d'autres acteurs privés, s'imposent comme des acteurs non étatiques dont les contributions actives ou passives doivent être intégrées comme données d'entrée dès les phases de contestation.

1.4 LA CONFLICTUALITÉ ENTRE RETOUR DU FAIT NUCLÉAIRE, HAUTE INTENSITÉ ET HYBRIDITÉ

28) Les premiers enseignements de la guerre en Ukraine sont notamment caractérisés par la menace d'escalade nucléaire et sa banalisation de la part d'un État doté. Associée à l'effondrement de l'architecture de maîtrise des armements et à la persistance des crises de prolifération, l'utilisation par la Russie d'une rhétorique nucléaire à des fins offensives en appui de l'invasion de l'Ukraine est susceptible de fragiliser les équilibres stratégiques et, à plus long terme, de renforcer la prolifération. La réussite d'une manœuvre coercitive appuyée par l'arme nucléaire constituerait un dangereux précédent. L'intimidation et les menaces de coercition russes sous l'ombre portée de l'arme nucléaire remettent en outre en cause les efforts de transparence doctrinale des États dotés du P5.

29) La guerre de nouvelle génération conduite par la Russie se caractérise par le retour d'une stratégie intégrale associant des actions hybrides et des opérations de haute intensité dans la

[1] GAFAM est l'acronyme des géants du Web Google (Alphabet), Apple, Facebook (Meta), Amazon et Microsoft qui sont les cinq grandes firmes américaines qui dominent le marché du numérique mondial.

profondeur. Les enseignements de cet engagement majeur sous la voûte nucléaire de l'agresseur soulignent l'enjeu d'une parfaite coordination de la manœuvre interministérielle et interarmées, multimilieux et multichamps (M2MC), ainsi que le besoin de masse et de densité de l'action interarmées. Ils rappellent en outre la nécessité de concevoir une grammaire de la compétition stratégique nous permettant de signifier notre détermination, de prévenir et canaliser les options d'escalade de compétiteurs opérant selon des contraintes et dans des registres différents des nôtres.

30) La multipolarité nucléaire relativement contenue jusqu'à présent pourrait prendre une forme plus dérégulée. Ceci s'explique notamment par la remise en cause des cadres internationaux et des garanties de sécurité, des trajectoires d'expansion de puissances nucléaires déjà établies et par l'enhardissement d'acteurs régionaux. D'une part, la croissance quantitative et qualitative de l'arsenal nucléaire chinois, combinée au comportement russe, pourrait compromettre la poursuite des efforts de préservation des accords de maîtrise des armements nucléaires encadrant les arsenaux des principaux détenteurs. D'autre part, au-delà des cas de la Corée du Nord et de l'Iran, le régime de non-prolifération pourrait être soumis à des tensions renouvelées. Le croisement de la prolifération de leurs vecteurs (missiles balistiques et de croisière, drones, etc.), d'un durcissement des postures militaires et d'un développement des capacités de déni d'accès offriront plus de capacités de nuisance à nombre de puissances régionales.

31) Les stratégies hybrides ont montré leur impact sur de multiples théâtres. Leurs effets continuent de se propager en Afrique, en Méditerranée centrale et orientale, ainsi que dans l'Indopacifique. Ces stratégies exploitent la difficulté, pour les États occidentaux, d'apporter une réponse efficace compatible avec le respect des engagements, traités et principes politiques au fondement de l'ordre international. Mettant en œuvre des leviers diversifiés, elles sont déclinées selon la géographie des intérêts des acteurs les mettant en œuvre, leur permettant d'affecter à moindre coût les intérêts de la France, en métropole et en Outre-mer ainsi qu'à l'étranger. Les espaces communs (cyber, spatial, fonds marins et espaces aéromaritimes) font aujourd'hui l'objet d'une compétition de puissance renouvelée. Les actions qui y sont d'ores et déjà menées reflètent l'appropriation par l'ensemble des États d'une grammaire se déclinant dans ces domaines sur tout le triptyque compétition-contestation-affrontement. Leur importance opérationnelle comme géographique croît alors que les règles communes qui les gouvernent sont insuffisantes, fragilisées ou contestées.

32) Parmi les champs de l'hybridité, les États utilisent de plus en plus systématiquement l'arme cyber afin de défendre leurs intérêts stratégiques ou dans le cadre de tensions géopolitiques. Outre le développement de capacités offensives, des armes et des outils d'espionnage cyber sophistiqués prêts à l'emploi sont progressivement développés par des entreprises privées. Cette course à l'armement cyber accroît le risque d'escalade, dont la compréhension des étapes n'est pas partagée. La menace cybercriminelle, qui atteint un niveau inédit de sophistication et de désinhibition, constitue enfin un défi stratégique pour notre sécurité nationale.

1.5 FOYERS DE CRISES ET OPPORTUNISMES RÉGIONAUX

33) Le recentrage américain sur la compétition stratégique avec la RPC s'accompagne d'une recomposition des rapports de force entre puissances régionales. Au Proche et au Moyen-Orient, l'enhardissement diplomatique et militaire de certaines puissances régionales est concomitant à la déstabilisation de pays déjà fragiles. La persistance des crises de prolifération (Iran, Corée du Nord, Syrie pour les armes chimiques) contribue à attiser ces foyers de déstabilisation régionale. Ces dynamiques affectent nos intérêts stratégiques parce qu'elles s'accompagnent d'un réagencement des ententes ou alliances et des rapports de force intra-régionaux. La défiance à l'égard des Occidentaux et des normes qu'ils promeuvent fait le lit des politiques d'influence de la Russie et de la RPC, en Afrique comme au Proche et Moyen-Orient. Dans le périmètre même de l'Europe, les Balkans occidentaux constitueront probablement à

court terme une zone de fragilité que ces pays pourront chercher à exploiter pour diviser et fragiliser l'Europe.

34) La mouvance djihadiste internationale continuera à se disséminer et à poser un défi sécuritaire pour la prochaine décennie, aussi bien pour les Occidentaux que pour les pays fragilisés du monde musulman, de l'Afrique à l'Asie du sud-est. Exploitant les terreaux favorables (gouvernance défaillante, corruption endémique, absence de justice sociale, compétition stratégique), elle contribuera à alimenter les foyers de crise et de déstabilisation, au Levant, en Afrique du nord, comme au Sahel et en Afrique de l'ouest pour lesquels des réponses militaires, en appui à des partenaires locaux, seront toujours recherchées.

35) La guerre en Ukraine rappelle aussi la manière dont crises régionales et défis globaux peuvent interagir et se renforcer mutuellement. L'énergie s'impose à nouveau comme un enjeu essentiel et un levier géostratégique. La géographie – potentiellement évolutive – des producteurs et des routes d'approvisionnement alimente des rivalités énergétiques qui redessinent les équilibres de puissance. Le caractère stratégique des flux vient compliquer les enjeux du contrôle des ressources car de nombreux terminaux et conduites (gazoducs, oléoducs) se retrouvent dans les zones de tension. De manière semblable, la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine ont mis en évidence l'importance de l'alimentation comme levier d'influence et de contrainte de la part de certains régimes. La sécurité alimentaire réapparaît comme un impératif de stabilité politique intérieure pour de nombreux États. L'accélération des effets du réchauffement climatique, possiblement doublée d'une crise alimentaire mondiale, va exacerber les phénomènes migratoires, manipulés ou non, et créer de nouveaux foyers de tension, susceptibles de peser tant sur la cohésion occidentale qu'au sein de chaque pays. Nos territoires ultramarins se trouveront de plus en plus exposés aux conséquences sécuritaires de ces tendances de fond (prédation accrue, catastrophes naturelles plus violentes et plus destructrices, pression migratoire, etc.), pouvant requérir un engagement renforcé des armées.

36) La guerre en Ukraine fait également peser le risque d'un retour au terrorisme d'État. La désinhibition des comportements de la Russie rend crédible la possibilité d'une récupération d'armes de tout type sur le théâtre ukrainien pour servir des groupes affidés (*proxies*) ou terroristes. Celles-ci pourraient être utilisées contre nos intérêts, en complément d'une campagne de désinformation.

2. La solidarité stratégique à l'épreuve de la confrontation

37) L'accélération du risque de conflictualité et l'élargissement rapide des champs de confrontation confirment la nécessité des alliances stratégiques et du principe de solidarité qui les structure. Cette solidarité stratégique doit être appréciée selon que la France en est le bénéficiaire, le pourvoyeur unique ou l'une de ses composantes, que ce soit au sein de l'UE, de l'OTAN ou de coalitions *ad hoc*, par exemple contre Daech ou en bande sahélo-saharienne.

38) La dégradation de l'environnement international, le risque de stratégies opportunistes face à l'étirement de nos intérêts et la diversité des zones d'action mettent en lumière l'immense difficulté pour la France de répondre seule à l'ensemble des défis (Europe orientale et septentrionale, Méditerranée-mer Rouge, Proche et Moyen Orient, Indopacifique, Afrique, Arctique, etc.). La robustesse de nos partenariats, le maintien d'un haut niveau d'interopérabilité avec les États-Unis, notre capacité à construire des alignements stratégiques permanents ou temporaires dans un environnement mouvant conditionneront plus sûrement notre influence globale et notre poids dans le développement d'un environnement plus stable. Ils nous permettront en outre d'anticiper – et donc de prévenir – de potentiels effets indésirables de la compétition, voire de la concurrence entre alliés.

2.1 L'Europe à la croisée des chemins pour devenir un acteur stratégique

39) De nombreuses avancées ont été réalisées ces dernières années en matière de défense européenne, tant dans le domaine capacitaire – création du fonds européen de défense (FED), mise en œuvre de la coopération structurée permanente (CSP), renforcement du processus capacitaire européen – que dans le domaine opérationnel avec la création de la facilité européenne de paix, ou dans le domaine social avec le traitement des crises migratoires.

40) L'adoption d'une boussole stratégique ambitieuse en mars 2022 constitue une première étape, symbole d'une volonté partagée de renforcer la cohérence dans la définition et la poursuite de nos objectifs stratégiques. Sa mise en œuvre sera déterminante pour renforcer la capacité de l'Union à agir d'ici 2030, en particulier dans le domaine opérationnel et dans les espaces stratégiques contestés. Par ailleurs, la levée de la clause de non-participation du Danemark à la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) constitue un signal positif.

41) Le développement d'une réelle capacité d'action politico-militaire de l'Europe dans son environnement proche reste un objectif. Sur le plan capacitaire, les décisions du sommet de Versailles (10 et 11 mars 2022) permettent d'engager un nouvel effort qu'il faudra poursuivre avec l'ensemble des partenaires européens. Un important travail devra être mené pour continuer à développer une culture stratégique commune, indispensable à l'émergence d'une défense européenne. La déclaration conjointe du 21 septembre 2021 portant stratégie européenne pour la coopération dans l'Indopacifique et l'adaptation du dispositif maritime européen dans le nord-ouest de l'océan Indien ont pour objectif de long terme d'imposer l'UE comme un acteur crédible et un pourvoyeur de sûreté et de sécurité maritime auprès des États de la région. Cette dynamique est d'ailleurs déjà à l'œuvre dans le golfe arabo-persique (EMASoH/AGENOR) et en Méditerranée orientale (QUAD MEDOR).

42) L'approfondissement de la coopération entre l'UE et l'OTAN sera essentiel pour poursuivre le renforcement de l'autonomie stratégique européenne et de la relation transatlantique.

43) Enfin, nos efforts de coopération à l'échelle européenne se sont densifiés, en s'orientant vers des partenaires plus variés avec lesquels des coopérations sectorielles d'envergure ont pu être lancées, qu'elles aient une dimension capacitaire, opérationnelle ou à travers l'établissement de partenariats stratégiques.

2.2 Une alliance Atlantique confortée dans le contexte

44) L'OTAN reste aujourd'hui le fondement et le cadre essentiel de la sécurité collective de l'Europe. Pour la majorité de nos partenaires européens, ce constat s'impose avec une force renouvelée par le retour de la guerre sur le Continent et la confrontation ouverte et durable avec la Russie, comme en témoignent les demandes d'adhésion de la Finlande et de la Suède.

45) La période ouverte en 2014 avec l'annexion de la Crimée et l'entretien d'un conflit dans le Donbass, signaux tangibles d'une agressivité militaire russe croissante, a contraint l'OTAN à un effort d'adaptation majeur. Cette prise de conscience collective s'est manifestée par des investissements accrus avec un tiers des alliés atteignant ou dépassant les 2 % du PIB dans leurs budgets de défense. Cet effort net doit se poursuivre dans le cadre d'une remontée en puissance collective face à des adversaires décomplexés. Cette évolution est bénéfique en ce qu'elle rapproche nos partenaires européens de nos vues selon lesquelles nous devons collectivement assumer davantage de responsabilités en matière de défense.

2.3 Le « pivot » américain

46) Pour les États-Unis, la RPC est la priorité stratégique de temps long, avec un mouvement de fond engagé dès 2007. Cette focalisation irrigue beaucoup de pans de la politique américaine, les relations avec les alliés traditionnels et son positionnement dans les enceintes multilatérales.

47) Washington est perçu comme étant à la recherche d'une formule qui lui permette de réduire ses engagements sur des théâtres régionaux qui lui paraissent désormais secondaires (Afrique, Moyen-Orient), tout en renforçant la sécurité de ses partenaires. Cet objectif passe par exemple par un effort de mise en réseau de ses partenaires moyen-orientaux (accords d'Abraham) et de formalisation d'ententes dans des formats *ad hoc* autour de projets énergétiques, politiques et militaires (forum des îles du Pacifique par exemple). Ce repositionnement incite d'ores et déjà les États de la région à s'investir dans la gestion de leur propre sécurité.

48) À travers la guerre en Ukraine, les États-Unis sont à nouveau apparus comme le principal pourvoyeur de la sécurité européenne, par l'ampleur des efforts de réassurance et de soutien militaire à l'Ukraine. Un potentiel affaiblissement de l'investissement américain dans les zones d'intérêt européen (Afrique, Moyen-Orient), par ailleurs plus exposées aux visées unilatérales de puissances intermédiaires et à la montée d'opinions anti-occidentales, pourrait affecter notre capacité à contribuer durablement à la sécurité et la stabilité de ces régions.

2.4 Nos partenariats à réinventer

49) La France, puissance d'équilibres, refuse de s'enfermer dans une logique de blocs. Il importe de maintenir ce positionnement ancien et original dans la recherche d'une relation équilibrée avec nos alliés. La France a une longue histoire d'établissement de partenariats stratégiques dans ses zones d'intérêt, dans lesquels nos partenaires doivent trouver sécurité, stabilité et développement.

50) En Afrique, nous sommes confrontés à des défis sécuritaires et humanitaires majeurs. La menace terroriste reste forte en bande sahélo-saharienne et s'étend en direction du golfe de Guinée. Les acteurs russes, dont la société militaire privée Wagner, mènent des actions contraires à nos intérêts alors que leur engagement se traduit par une dégradation de la situation sécuritaire, des logiques de prédation des ressources économiques, de nombreuses exactions documentées par l'ONU et une fragilisation toujours plus importante des États qui y ont recours. La RPC exerce une emprise sur les infrastructures, l'économie et la dette, créant des risques de dépendance de nos partenaires, mais aussi d'espionnage et de contrainte sur notre environnement opérationnel.

51) Avec la région latino-américaine comme indopacifique, la France peut renforcer ses coopérations et consolider les relations de nos départements, régions et collectivités d'Outre-mer avec leur environnement immédiat.

52) La capacité de certains compétiteurs à proposer des modèles alternatifs le plus souvent dans une logique transactionnelle, moins encadrés par des préoccupations normatives, pèse aussi, notamment vis-à-vis d'États sous pression politique, économique ou alimentaire.

Deuxième partie

Défis à relever

Rappel des intérêts nationaux de sécurité et confirmation des fonctions stratégiques

53) Les intérêts de la France recouvrent tous les facteurs qui concourent à sa sécurité, à sa prospérité et à son influence. Il convient d'y distinguer en particulier :

- la protection du territoire national, y compris ultramarin, et des ressortissants français contre les menaces extérieures et les tentatives de déstabilisation intérieure, dont la menace terroriste ;
- la sécurité des États membres de l'UE et de l'espace euro-atlantique en application des traités par lesquels nous sommes liés ;
- la stabilité de notre voisinage compte tenu des répercussions immédiates que toute crise y émergeant aurait sur notre propre territoire, métropolitain comme ultramarin ;
- la liberté d'accès aux espaces communs (cyber, spatial, fonds marins et espaces aéromaritimes, pôles), désormais contestée par la remise en question du système international fondé sur le droit et l'affirmation de logiques de puissance.

54) Défendre ces intérêts est aujourd'hui plus complexe du fait du recours plus systématique à la force et aux logiques d'intimidation dont font preuve certains de nos compétiteurs stratégiques, et par un contexte international durablement dégradé par les conséquences de la pandémie de COVID-19 et par la guerre en Ukraine.

55) Le principal levier de la France pour y parvenir reste de maintenir dans la durée les attributs de son autonomie de décision et d'action souveraine face à l'ensemble des menaces qui se présentent. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU), septième économie mondiale contrôlant la deuxième zone économique exclusive (ZEE), État doté, et membre fondateur et moteur de l'intégration européenne, la France dispose d'outils essentiels pour faire valoir ses intérêts sur la scène internationale.

56) Toutefois, la multiplication des contraintes pesant sur nos intérêts impose plus que jamais de disposer de moyens d'actions robustes et pérennes, adaptés aux évolutions récentes du monde. Notre outil de défense y contribue à plusieurs niveaux, en tant que socle de notre indépendance et de notre liberté d'action dans le monde face aux menaces de toute nature.

57) À cet égard, les orientations définies en 2013 et en 2017 demeurent pleinement valables et leur mise en œuvre concrète doit être poursuivie et accélérée.

58) Elles établissent que la défense de nos intérêts de sécurité repose sur trois piliers : le renforcement de notre autonomie stratégique ; la concrétisation de la souveraineté européenne et la consolidation de nos alliances ; la préservation d'un ordre international stable, fondé sur le respect du droit et le multilatéralisme.

59) En tout état de cause, il demeure de la responsabilité ultime du Président de la République d'apprécier en permanence la nature de nos intérêts et les atteintes qui pourraient y être portées.

1. LES PRIORITÉS DE SÉCURITÉ DE LA FRANCE

1.1 LE RENFORCEMENT DE NOTRE AUTONOMIE STRATÉGIQUE

60) L'autonomie stratégique est la condition *sine qua non* de la protection de nos intérêts fondamentaux. Les capacités d'appréciation, de décision et d'action autonomes en constituent le cœur.

61) Notre liberté d'action et la protection de nos intérêts fondamentaux sont assurées en premier lieu par la crédibilité de la dissuasion nucléaire, clé de voûte de notre stratégie de défense. La dissuasion vise fondamentalement à empêcher une guerre majeure qui menacerait la survie de la Nation en protégeant la France contre toute agression d'origine étatique contre ses intérêts vitaux et contre toute tentative de chantage. Dans un monde plus incertain et complexe, alors que certains pays sont engagés dans une trajectoire inquiétante combinant opacité et croissance rapide de leurs arsenaux nucléaires, voire font planer le spectre d'une utilisation de l'arme à des fins d'intimidation ou de chantage, le maintien de la crédibilité de notre dissuasion sur le long terme reste essentiel.

62) Notre autonomie repose en outre sur le renforcement d'un modèle d'armée crédible, cohérent et équilibré. Cela exige des forces conventionnelles dont le dimensionnement et l'équipement permettent une articulation avec les forces nucléaires suffisamment robuste pour préserver la liberté d'action du Président de la République et éviter un contournement de la dissuasion par le bas.

63) L'autonomie stratégique repose également sur d'autres facteurs : cohésion nationale, indépendance économique et industrielle, sécurisation de nos approvisionnements, influence internationale notamment au moyen d'une diplomatie forte.

1.2 LA CONCRÉTISATION DE LA SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE ET LA CONSOLIDATION DE NOS ALLIANCES

64) La protection et la promotion de nos intérêts fondamentaux ne sauraient être limitées à la seule échelle nationale. Nous devons continuer de contribuer activement à la défense des intérêts européens et à notre sécurité collective. Ces objectifs nécessitent le renforcement de nos coopérations internationales, de nos partenariats et de nos alliances, en premier lieu au sein de l'UE et de l'OTAN, où nous sommes liés par certaines garanties de sécurité (article 5 du traité de l'Atlantique nord et article 42 du traité sur l'UE). L'investissement de partenariats *ad hoc*, déjà existants ou à créer, nous permettra aussi de forger des réponses communes à certains défis selon des géographies précises.

65) Au-delà de ces engagements, nos intérêts doivent être appréciés à la lumière de l'imbrication croissante des intérêts des États européens, unis dans une communauté de destin. Le retour des logiques de puissance et de la guerre sur le continent européen illustre l'importance de poursuivre et d'approfondir l'intégration entre Européens afin de favoriser :

- le développement d'une culture stratégique commune déclinée dans tous les champs (prolongement des travaux engagés dans la boussole stratégique de 2022) ;
- la capacité des Européens à défendre leurs intérêts de sécurité contre de potentielles agressions, en particulier dans leur voisinage immédiat, y compris à travers le développement de capacités de défense en commun permettant une meilleure interopérabilité ;
- l'action commune des Européens en soutien à l'ordre international fondé sur le droit et une gestion multilatérale des enjeux globaux (Nations Unies, régimes de non-prolifération, etc.) ;
- l'affirmation de l'UE comme acteur géopolitique.

1.3 La défense d'un ordre international stable, fondé sur le respect du droit et le multilatéralisme

66) Outre les engagements souscrits envers nos partenaires de l'UE et alliés de l'OTAN, nos intérêts doivent aussi prendre en compte les États de notre voisinage et ceux auxquels nous sommes liés par des partenariats ou des accords de défense. Cela concerne des régions du monde où certains États se livrent à une compétition stratégique de plus en plus agressive, et là où des groupes non-étatiques pourraient être en mesure de menacer directement nos ressortissants.

67) En tant que puissance d'équilibres, la France a vocation à concourir à la stabilité et à la sécurité de ces régions. La localisation de certains de nos territoires dans ces zones nous impose d'y pérenniser notre présence dans tous les domaines et nous confère une légitimité particulière à agir.

2. Élargissement des fonctions stratégiques

68) Les différentes fonctions stratégiques auxquelles contribuent les armées, identifiées dès le livre blanc de 2008, ont vu leur pertinence confirmée au gré de l'évolution de l'environnement stratégique. Elles recouvrent la connaissance-compréhension-anticipation, la dissuasion, la protection-résilience, la prévention, l'intervention, et désormais l'influence.

69) L'influence, dans toutes ses dimensions – diplomatique, militaire, économique, culturelle, sportive, linguistique, informationnelle – est un domaine de contestation, qui nous impose une réponse coordonnée. Elle constitue une nouvelle fonction stratégique à part entière.

70) Leur bonne articulation sert une approche intégrée visant à répondre à l'évolution du *continuum* de menaces que font peser nos adversaires sur nos intérêts et nos valeurs ainsi que ceux de nos plus proches partenaires. À cet égard, elles restent fonction de notre capacité à assurer une bonne coordination au niveau européen comme multilatéral.

2.1 Connaissance – compréhension – anticipation

71) La fonction connaissance-compréhension-anticipation irrigue l'ensemble des autres fonctions stratégiques. Le maintien d'une capacité d'appréciation autonome est une garantie de la prise de décision souveraine. Elle contribue directement à la compréhension des intentions de nos compétiteurs. Tout en étant la condition de l'efficacité opérationnelle des forces, elle contribue à l'économie des moyens utilisés.

72) Les cinq domaines de cette fonction sont le renseignement, la connaissance des théâtres d'opérations, la diplomatie, la prospective et anticipation, la maîtrise de l'information. Les crises et ruptures récentes tout comme l'extension de la conflictualité à de nouveaux espaces justifient de renforcer cette fonction.

73) L'effort doit porter sur la compréhension des phénomènes pour permettre l'anticipation et faciliter la réactivité de la décision. Face au rythme d'évolution des crises et de l'escalade, mais aussi à la saturation en informations non pertinentes ou manipulées par nos compétiteurs, l'efficacité collective repose toujours davantage sur la capacité à trier, hiérarchiser et faire circuler le renseignement dans les meilleurs délais, afin de comprendre les phénomènes qu'il décrit.

74) La fonction connaissance-compréhension-anticipation comporte une dimension partenariale forte. Pour pouvoir conserver une appréciation autonome de situation sur des enjeux prioritaires, la France doit aussi s'appuyer sur l'appréciation de ses partenaires en complément de ses moyens propres.

2.2 DISSUASION

75) La dissuasion nucléaire repose sur sa crédibilité politique, opérationnelle et technique. Pour être solide, cette crédibilité doit continuer à être irriguée par une culture stratégique approfondie, une recherche scientifique dynamique et de pointe, des savoirs faire techniques et opérationnels sans cesse entretenus, une forte souveraineté industrielle et une appropriation des enjeux par nos concitoyens.

76) Ayant pour objet de nous prémunir de toute agression d'origine étatique contre nos intérêts vitaux, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme, la dissuasion reste la garantie ultime de la sécurité, de la protection et de l'indépendance de la Nation. Elle assure en permanence notre autonomie de décision et notre liberté d'action dans le cadre de nos responsabilités internationales, y compris contre des tentatives de chantage qui pourraient être exercées contre nous en cas de crise. Par son existence, elle contribue à la sécurité de l'alliance Atlantique et à celle de l'Europe.

77) Engagés dans un mouvement de renouvellement, tout en étant maintenus à un niveau de stricte suffisance, les moyens de la dissuasion devront rester adaptés à une grande diversité de situations et continuer d'offrir au chef de l'État une gamme suffisamment large de modes d'actions. Pour cela, la dissuasion continuera de s'appuyer sur les composantes aéroportée et océanique. Réunissant trois forces nucléaires[2] aux caractéristiques propres, elles permettent en effet, par leur complémentarité et leurs atouts différenciés, une grande diversité d'options et un haut niveau de flexibilité et de réactivité.

2.3 PROTECTION – RÉSILIENCE

78) La mise en œuvre d'une fonction stratégique dédiée à la protection-résilience est désormais indispensable. Les notions de protection et de résilience se complètent, la résilience étant un prérequis indispensable pour assurer la protection des Français et du territoire national et garantir la continuité des fonctions essentielles de la Nation. Cette fonction appelle une coopération renforcée avec nos alliés et partenaires.

79) Cette fonction de protection concerne d'abord le territoire national en métropole et Outre-mer, ainsi que les zones de forte implantation ou de forte exposition des communautés françaises à l'étranger. Cette seule dimension géographique ne suffit plus à répondre aux vulnérabilités de la Nation, face aux dépendances de notre économie aux approvisionnements stratégiques et aux flux énergétiques, ainsi qu'aux stratégies hybrides développées par les compétiteurs stratégiques de la France. La fonction protection-résilience doit également intégrer les nouvelles missions induites par les conséquences du changement climatique et de la dégradation de la biodiversité : arme alimentaire, puissance et autosuffisance, protection et sécurisation des chaînes de valeur, assistance à nos populations, sécurisation des territoires et ZEE, prise en compte des menaces nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC), manipulation de l'information, etc.

80) L'ensemble des institutions de l'État concourt à la mise en œuvre de cette fonction. Les armées sont pour leur part engagées en permanence au quotidien pour protéger le territoire national, et les Français dans le cadre de leurs missions d'action de l'État en mer ou dans les airs, de

[2] La force océanique stratégique, les forces aériennes stratégiques et la force aéronavale nucléaire.

missions intérieures et d'opérations militaires propres. Elles assurent les postures permanentes de sûreté air et de sauvegarde maritime (PPSA et PPSM), qui permettent de garantir la souveraineté nationale dans les espaces aériens et maritimes, et qui participent à la sécurisation des voies d'approvisionnement et de communication. Ces dispositifs du quotidien sont renforcés en fonction de la menace ou des évènements particuliers. La recrudescence de comportements inamicaux dans nos approches territoriales implique de disposer de moyens robustes de détection, remédiation et réponse, y compris dans l'espace et dans le cyberespace. Les capacités des forces armées demandent ainsi à être renforcées et articulées dans le cadre de l'effort global de l'État pour affronter des crises de grande ampleur.

2.4 PRÉVENTION

81) La prévention concerne tant le territoire national que l'action de la France hors de ses frontières. Sa mise en œuvre inclut aussi bien l'élaboration de normes nationales et internationales que la lutte contre les trafics et la prolifération des armes de destruction massive comme de leurs vecteurs, pour le désarmement et la consolidation de la paix. L'appui à la stabilisation d'États en crise contribue à la prévention des conflits et limite le coût d'une intervention ultérieure. La fonction prévention s'appuie sur un large éventail de scénarios potentiels de crises ou d'escalades, qui couvre le haut du spectre et la compétition entre grandes puissances, comme les manifestations d'une conflictualité en rapide évolution.

82) Le prépositionnement de forces militaires joue un rôle clé dans l'exercice de la fonction prévention, comme pour les autres fonctions stratégiques. La présence de forces militaires françaises dans des pays tiers, en accord avec ceux-ci contribue directement à cet objectif.

83) Le dispositif de coopération de sécurité et de défense est un levier indirect de prévention des futures crises. Cette coopération se traduit par l'assistance fournie aux forces alliées partenaires en vue de leur procurer les capacités d'affirmation de leur propre souveraineté.

84) La fonction prévention doit être articulée avec la fonction intervention. Cette articulation s'incarne dans la capacité à signifier la détermination, clarifier les intentions et décourager les adversaires – y compris dans le champ des perceptions – pour « gagner la guerre avant la guerre ».

2.5 INTERVENTION

85) La fonction intervention sert trois objectifs : assurer la protection de nos ressortissants à l'étranger ; défendre nos intérêts prioritaires et ceux de nos partenaires et alliés ; être à la hauteur de nos responsabilités internationales.

86) Elle confère à la sécurité de la France la profondeur stratégique qui lui est indispensable, mais aussi la crédibilité plus large dont elle a besoin pour garantir la fiabilité de ses alliances et sa capacité d'entraînement en coalition, en tant que nation-cadre. Si les armées françaises conservent une capacité à agir seules, le cadre normal de leur engagement en dehors du territoire est celui de l'action collective.

87) Au-delà des moyens nécessaires à la protection du territoire national, les forces armées disposent de capacités leur permettant de s'engager dans les zones prioritaires pour la défense et la sécurité de la France : la périphérie européenne, la zone de la Méditerranée à la mer Rouge, une partie de l'Afrique – du Sahel à l'Afrique équatoriale – le golfe arabo-persique et l'Indopacifique. La France doit aujourd'hui résoudre la question de l'élongation stratégique de ses forces, et donc du recours aux points d'appui auxquels sont adossés les forces prépositionnées, les forces de souveraineté Outre-mer et ses partenariats stratégiques.

88) La fonction intervention ne peut être dissociée des autres fonctions, en particulier dans le cadre d'un engagement de haute intensité. Qu'il s'agisse de la fonction connaissance-compréhension-anticipation (anticiper et caractériser les menaces pour permettre un champ large d'options), de la prévention (valeur de signalement de nos déploiements actifs), de la protection-résilience (sécurisation de nos chaînes d'approvisionnement) et de la dissuasion (concept d'épaulement entre posture conventionnelle et dissuasion nucléaire), la fonction intervention se traduit par des actions multimilieux et multichamps.

2.6 INFLUENCE

89) La fonction stratégique influence vise à promouvoir et à défendre les intérêts et les valeurs de la France. Il s'agit d'un volet essentiel à l'expression de puissance. À cet égard, la France dispose de nombreux atouts. Elle a en effet un poids politique majeur du fait de son siège de membre permanent du CSNU, de son statut d'État doté et de sa présence Outre-mer, d'un modèle complet d'armée et de troupes déployées sur de nombreux continents, de son attractivité économique, de la langue française parlée par 300 millions d'individus, d'une image positive du fait de notre influence culturelle, de la projection globale soutenue par l'universalité du réseau diplomatique, culturel et éducatif, de nos partenariats de sécurité, etc.

90) La dimension nouvelle donnée à la capacité d'influence prend acte d'une accélération et d'un durcissement de la compétition et de la contestation dans tous les champs, en particulier dans celui des perceptions. L'agressivité dont font preuve nos compétiteurs nous rappelle en effet que rien n'est acquis : outre nos intérêts diplomatiques, économiques et stratégiques, les nouvelles batailles de l'influence mettent en jeu notre capacité à faire vivre le modèle français et européen et à faire comprendre et accepter l'engagement de la France sur la scène internationale. Il nous faut donc assumer plus directement le rapport de forces dans ce champ pour défendre l'intérêt national.

91) L'influence s'inscrit d'abord dans une stratégie de temps long. Politique globale conduite et coordonnée au niveau interministériel, elle s'appuie sur des capacités qui accompagnent et légitiment notre discours et notre action qui doivent se déployer dans tous les champs possibles (formation de militaires étrangers et animation de réseaux, contribution à la recherche universitaire, aide au développement économique, etc). Elle induit aussi la connaissance des leviers d'influence déployés par nos partenaires, compétiteurs et adversaires.

92) Indissociable des autres fonctions stratégiques décrites dans cette revue, la fonction influence doit s'incarner dans une stratégie nationale d'influence.

93) Dans la continuité de la feuille de route influence de 2021, cette stratégie nationale fixera le cadre général de l'action de l'ensemble des acteurs concernés, déterminera les intentions et permettra d'orienter les stratégies nationales sectorielles et/ou géographiques.

94) Cette stratégie aura pour objectifs de :

- défendre les intérêts de la France sur le temps long ainsi que les valeurs universelles, l'application du droit international, le multilatéralisme et la préservation des biens communs ;
- promouvoir et valoriser ses engagements dans tous les domaines ;
- répondre ou riposter à des manœuvres ou à des attaques, en particulier dans le champ informationnel, contre nos intérêts.

3. IMPACTS DU CONTEXTE RÉCENT SUR LES INTÉRÊTS DE SÉCURITÉ DE LA FRANCE

95) Le retour de la haute intensité, y compris sur le territoire européen, l'expression de plus en plus débridée des velléités de puissance de la part de nos compétiteurs stratégiques et l'affaiblissement des cadres internationaux de régulation contraignent nos choix et font peser un risque sans précédent sur les intérêts de sécurité prioritaires de la France.

96) Les atteintes à notre autonomie stratégique se multiplient. Nos compétiteurs stratégiques s'efforcent d'instrumentaliser nos dépendances, de porter atteinte à nos capacités d'appréciation souveraine et à notre cohésion nationale afin d'orienter notre compréhension des situations et de contraindre nos décisions.

97) La concrétisation de la souveraineté européenne est essentielle à la défense de nos intérêts notamment dans cette période marquée par une tendance aux replis isolationnistes qui affectent en profondeur les grands acteurs de la communauté internationale. Nos partenariats et nos alliances constituent à la fois l'un des principaux atouts de la France sur la scène internationale et l'une des cibles privilégiées par nos compétiteurs stratégiques pour nous affaiblir. La pandémie de COVID-19 puis la guerre d'agression russe en Ukraine ont démontré la centralité de nos partenariats et alliances pour développer une compréhension commune des défis et y apporter les réponses adaptées. La boussole stratégique pour l'Union européenne et la mise à jour du concept stratégique de l'OTAN fixent des feuilles de route claires, qu'il s'agit désormais de mettre en œuvre.

98) La défense d'un ordre international stable, fondé sur le respect du droit et le multilatéralisme, sous-tend notre sécurité et notre prospérité depuis 1945. L'activisme de puissances révisionnistes et le projet qu'elles portent, centré sur le rapport de forces et le fait accompli, n'est pas acceptable : nos intérêts de sécurité demandent d'assurer la pérennité de nos approvisionnements stratégiques, de notre liberté d'action dans les espaces communs et notre souveraineté dans l'espace numérique ainsi qu'un engagement ambitieux en matière de maîtrise des armements et de non-prolifération. Ces objectifs doivent reposer sur des règles collectives et respectées.

Ambition générale pour 2030

99) La France affirme son ambition d'être en 2030 une puissance d'équilibres sur la scène internationale qui a renforcé son rayonnement et son influence dans ses zones d'intérêt. Elle se veut un des moteurs de l'autonomie stratégique européenne dans une Europe capable d'affronter les crises et de mettre en œuvre des solutions qui garantissent sa propre sécurité, au travers notamment d'une défense européenne crédible complémentaire de l'alliance Atlantique. Enfin, elle assume ses responsabilités en matière de sécurité en visant la préservation de mécanismes multilatéraux efficaces fondés sur le droit international.

100) Cette ambition stratégique doit se déployer au prisme de la fracturation de l'ordre mondial, notamment mise en évidence par la guerre en Ukraine. Ce contexte questionne le modèle d'armée français actuel, conçu dans une logique principalement expéditionnaire. Ce modèle en 2030 devra fournir à la France les capacités de faire face à une nécessité d'accroître prévention et influence, un éventuel retour d'un conflit interétatique de haute intensité, et aux stratégies hybrides déployées par nos compétiteurs.

101) En 2030, la France :

- est capable de défendre son territoire métropolitain et ultramarin, et de protéger et impliquer ses citoyens. Cette ambition permanente s'appuie sur une dissuasion nucléaire indépendante, crédible et cohérente, clé de voute de notre politique de défense, épaulée par des forces armées conventionnelles robustes. Des postures permanentes de sûreté adaptées aux menaces impliquant les forces de sécurité intérieure et une stratégie nationale de résilience dynamique y concourent également ;
- contribue à la défense de l'Europe et à la stabilité aux abords de la Méditerranée, en disposant des capacités de s'engager dans un conflit de haute intensité. Elle peut assumer le rôle de nation-cadre au sein d'une coalition de l'OTAN, de l'UE ou de circonstance ;
- agit dans le cadre de partenariats équilibrés, pourvoyeurs de sécurité, dans une zone allant de l'Afrique subsaharienne au golfe arabo-persique, en passant par la corne de l'Afrique. Avec ses alliés, elle offre aux armées partenaires un éventail diversifié et instrumenté de formations et d'entrainements. À partir d'un réseau de points d'appui adaptés, elle conserve une capacité d'intervention ou de soutien en coalition ;
- contribue par son influence et avec ses partenaires à la stabilité de la zone indopacifique. Elle y défend sa souveraineté et le respect du droit international ;
- assure sa liberté d'action dans les espaces communs (cyber, spatial, fonds marins et espace aéromaritime) et la sûreté de ses voies d'approvisionnement, avec ses partenaires.

102) Pour ce faire, la France se fixe dix objectifs stratégiques :

- une dissuasion nucléaire robuste et crédible ;
- une France unie et résiliente ;
- une économie concourant à l'esprit de défense ;
- une résilience cyber de premier rang ;
- la France, allié exemplaire dans l'espace euro-atlantique ;

- la France, un des moteurs de l'autonomie stratégique européenne ;
- la France, partenaire de souveraineté fiable et pourvoyeuse de sécurité crédible ;
- une autonomie d'appréciation et une souveraineté décisionnelle garanties ;
- une capacité à se défendre et à agir dans les champs hybrides ;
- une liberté d'action et une capacité à conduire des opérations militaires y compris de haute intensité en autonomie ou en coalition, dans tous les champs.

Troisième partie

Dix objectifs stratégiques

Objectif stratégique n° 1

Une dissuasion nucléaire robuste et crédible

103) L'efficacité de la politique de dissuasion française repose sur sa crédibilité politique, opérationnelle et technique. Cela se traduit notamment par une posture exigeante et des engagements capacitaires s'inscrivant dans le temps long, mais également par l'aptitude, largement démontrée depuis ses débuts, à adapter tant la doctrine que les moyens au contexte stratégique et à ses évolutions potentielles.

104) La politique de dissuasion de la France doit ainsi prendre en compte les tendances globales qui se déploient dans le domaine technologique comme à travers les formes hybrides de conflictualité : d'un côté, les développements capacitaires de nos compétiteurs (défenses aérienne et antimissiles, espace, armes hypervéloces, surveillance sous-marine, etc.) doivent sans cesse irriguer notre réflexion sur la dissuasion ; d'un autre, les modes d'action hybride, déjà à l'œuvre en temps de paix, sont susceptibles d'affecter l'environnement – politique, normatif, informationnel, etc. – au sein duquel s'exerce la dissuasion et doivent faire l'objet d'une réflexion permanente sur les moyens de les contrecarrer.

1. La dimension européenne de la dissuasion française

105) Le conflit en Ukraine constitue un révélateur du rôle essentiel que jouent nos forces nucléaires dans la sécurité de l'espace euro-atlantique. Il démontre la nécessité de conserver une dissuasion nucléaire, robuste et crédible pour prévenir une guerre majeure, garantir la liberté d'action de la France et préserver ses intérêts vitaux, qui ont une dimension européenne.

2. Maintenir une dissuasion efficace, indépendante et souveraine

106) Il est primordial dans ce contexte de maintenir, à l'horizon 2030 et au-delà, une dissuasion crédible, c'est-à-dire légitime, efficace et indépendante.

107) Œuvrer à préserver la légitimité de la dissuasion implique notamment de redoubler d'efforts afin de renforcer la culture stratégique et de dissuasion, tant au niveau national qu'au sein de l'UE et de l'Alliance, en permettant l'appropriation des enjeux de dissuasion par un public plus large.

108) En parallèle, conformément au principe de stricte suffisance, la France poursuivra son action en faveur de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et de la réduction des risques stratégiques.

109) La France fait le choix de poursuivre les efforts de renouvellement de ses deux composantes et de veiller à ce que le modèle d'armée permette un épaulement des forces nucléaires et conventionnelles suffisamment robuste pour préserver la liberté d'action du Président de la République et éviter un contournement de la dissuasion par le bas. La guerre en Ukraine confirme la nécessité de maintenir une capacité à comprendre et à contraindre le risque

d’escalade. En outre, le renforcement de la résilience nationale face à l’ensemble des menaces consolidera la dissuasion.

110) Enfin, l’indépendance de la dissuasion française doit être pérennisée grâce à un suivi renforcé des équipes de recherche fondamentale et appliquée, du tissu industriel national lié à la dissuasion et à une consolidation des savoir-faire technique, industriel et opérationnel lui étant indispensables.

Objectif stratégique n° 2

Une France unie et résiliente

111) La France doit renforcer sa résilience face à l'ensemble des défis sécuritaires auxquels elle est susceptible d'être confrontée, qu'ils soient militaires ou non-traditionnels (manipulations de l'information, changement climatique, prédation des ressources, pandémies, etc.). Cet effort doit s'appliquer en métropole et Outre-mer, notamment par la promotion de l'esprit de défense et en assurant la cohésion nationale.

1. Renforcer la capacité de la France à tenir, collectivement et en profondeur

112) La France met en œuvre sa stratégie nationale de résilience (SNR). Celle-ci vise à conforter son aptitude à supporter les atteintes de toute nature à la vie normale du pays. Elle permet une articulation précise et efficace avec plusieurs dispositifs poursuivant des objectifs similaires, adoptés tant par l'UE que par l'OTAN.

113) La SNR définit trois objectifs fondamentaux : préparer en profondeur l'État aux crises ; développer des ressources humaines et des capacités matérielles pour faire face, en intégrant une réflexion globale sur la question des stocks stratégiques et la diversification des sources d'approvisionnement ; et adapter la communication publique aux enjeux de résilience. Cette stratégie doit désormais être étendue vers les collectivités territoriales, les entreprises, les associations et la population.

2. Promouvoir durablement l'esprit de défense dans la société et l'État

114) Les forces morales individuelles du citoyen, en particulier de notre jeunesse, sont le socle de la résilience collective. Il convient de les renforcer dans le champ éducatif, afin de multiplier les compétences renforçant la résilience de la société (transmission des valeurs républicaines, secourisme, etc.). S'inscrivant dans la dynamique interministérielle, les forces armées contribuent à promouvoir l'action mémorielle et concourent à la diffusion de l'esprit de défense dans la jeunesse. Les ministères concernés se mobiliseront pour accompagner la montée en puissance du service national universel (SNU) permettant d'alimenter un vivier national de résilience. Enfin, la refondation du système de réserves sera entreprise globalement au-delà de la Garde nationale (armées et forces de sécurité intérieure).

115) L'attractivité du métier des armes doit être renforcée, en accompagnant et compensant les sujétions liées à la condition militaire afin d'enraciner l'esprit de défense, forgé au plus tôt dans la sphère éducative, dans des démarches concrètes et gratifiantes.

116) La singularité militaire, essentielle pour permettre aux armées de préparer et d'assurer la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la Nation, devra être préservée, notamment de la pression normative croissante.

3. DÉVELOPPER LA SYNERGIE ENTRE LE MINISTÈRE DES ARMÉES ET L'ENSEMBLE DES SERVICES DE L'ÉTAT

117) La perspective d'une crise majeure voire d'un affrontement de haute intensité impliquant la France impose de rehausser le niveau d'ambition en matière de résilience nationale, en développant en particulier une résilience mutuelle armées-Nation mieux appréhendée.

118) Les armées sont en mesure de participer à la gestion de toute crise majeure avec une grande réactivité dans le cadre d'un dialogue civilo-militaire conforté. L'économie générale de l'opération Sentinelle doit être repensée afin de garantir la liberté d'action des armées tout en répondant aux nouveaux enjeux sécuritaires. Une rénovation du concept de défense opérationnelle du territoire (DOT) sera également entreprise.

119) L'engagement de toute la Nation doit être renforcé par une sensibilisation croissante aux questions de défense et de sécurité nationale des responsables publics, une formation continue des acteurs de la gestion de crise, la consolidation du réseau des hauts-fonctionnaires de défense et de sécurité (HFDS), l'engagement de l'ensemble des ministères pour assurer le soutien des armées engagées dans un conflit de haute intensité.

120) Cette synergie entre une population imprégnée de l'esprit de défense et des acteurs publics rompus à la planification et à la gestion de crise permettra de renforcer la résilience nationale dans les domaines de la sécurité, de l'économie, de l'emploi et de la cohésion sociale.

Objectif stratégique n° 3

Une économie concourant à l'esprit de défense

121) Mettre en place une économie concourant à l'esprit de défense nécessite de savoir mobiliser toutes les ressources de la Nation, pour passer en économie de guerre, c'est-à-dire de s'organiser pour que l'industrie française puisse soutenir un effort de guerre dans la durée, en cas de nécessité pour les forces armées ou au profit d'un partenaire.

1. Sécuriser les approvisionnements critiques et mettre en adéquation les stocks et les capacités de production

122) Pour soutenir un effort de guerre dans la durée (forte consommation de munitions, attrition, etc.) le meilleur compromis est à rechercher en agissant sur trois leviers principaux : la constitution de stocks stratégiques (matériels complets mais aussi matières premières et composants critiques) ; la relocalisation des chaînes de production les plus sensibles ; et la diversification des approvisionnements.

123) En complément, des stocks communs de composants ou de matières premières pourraient être mis en place à l'initiative et sous la responsabilité de l'industrie pour soutenir les activités industrielles militaires, en cas de conflit, ou civiles en cas de crise économique ou sanitaire. Le développement des filières de recyclage doit également contribuer à une économie circulaire permettant de réduire les besoins d'approvisionnement et de contribuer au développement durable.

124) La sécurisation de l'approvisionnement en ressources critiques pourra bénéficier, dans le respect des intérêts français souverains et des exigences environnementales, d'initiatives européennes telles que le plan d'action *RePowerEU* et ses déclinaisons sur les matières premières (*Raw MAterial Act*) et sur les composants (*Chips Act*).

125) Pour assurer la capacité de ses missions régaliennes, l'État doit pouvoir, selon l'évolution de la conflictualité, imposer des priorités ou des réquisitions sur le marché national.

126) Dans la mesure où la stabilité sécuritaire est une condition de durabilité de notre société, la BITD doit pouvoir bénéficier d'outils de financement favorables, y compris dans le contexte du développement de la finance durable. Ainsi, les futures normes en matière de taxonomie ou de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ne doivent pas décourager l'investissement dans les entreprises de l'industrie de défense.

127) Enfin, la crise sanitaire et le conflit ukrainien ont montré l'importance de disposer de sources d'approvisionnement sûres et redondantes. Ainsi, des relocalisations de filière de production et de recyclage sur le territoire européen et national doivent être encouragées et soutenues pour remédier aux dépendances les plus critiques en matériaux, composants, etc. Ce sujet fait l'objet d'un travail approfondi dans le cadre des travaux sur l'économie de guerre.

2. RÉDUIRE LES CYCLES DE PRODUCTION ET DE SOUTIEN À LA MONTÉE PROGRESSIVE EN ÉCONOMIE DE GUERRE

128) En complément d'acquisitions, sur les prochaines années, des équipements les plus critiques nécessaires pour faire face à un conflit de haute intensité ou susceptibles d'attrition rapide, un plan de préparation à l'économie de guerre est en cours d'élaboration afin d'adapter de manière progressive et modulable la BITD aux différents contextes géopolitiques.

129) La prise en compte de ces contextes géopolitiques doit aussi trouver un écho dans les outils capacitaires de défense de l'UE et de l'OTAN.

3. METTRE EN ŒUVRE LES ALLÉGEMENTS NORMATIFS, RÉGLEMENTAIRES ET DES PROCESSUS D'ACQUISITION ET DE SOUTIEN DANS UNE LOGIQUE DE GESTION DE RISQUE

130) Le recours croissant et volontariste à l'innovation et à l'analyse de la valeur dans les travaux entre la DGA et les armées doit permettre d'équiper les forces des solutions les plus adéquates dans une prise de risque acceptable dans l'emploi et le meilleur équilibre entre gains opérationnels, gains financiers et gains calendaires.

Objectif stratégique n°4

Une résilience cyber de premier rang

131) Face aux évolutions stratégiques, l'effort doit porter sur l'amélioration de notre résilience cyber. Aucun moyen ne suffit pour envisager un bouclier cyber qui mettrait en échec toute cyberattaque menée contre la France, mais renforcer son niveau de cybersécurité est essentiel pour préparer le pays à davantage de menaces. De même, l'application d'une logique dissuasive dans le cyberespace qui forcerait tout attaquant à la retenue contre la France est illusoire mais adopter des stratégies de réponses mobilisant l'ensemble des leviers de l'État, européens et internationaux permet de rendre les cyberattaques particulièrement coûteuses pour les attaquants.

132) Cette résilience cyber consiste à disposer de capacités adaptées et organisées, permettant de prévenir ou, le cas échéant, de réduire l'impact et la durée des cyberattaques menées à l'encontre de la France, *a minima* pour les fonctions les plus critiques.

1. Améliorer la résilience cyber de la France, condition de la souveraineté

133) Les efforts entrepris dans les secteurs public et privé doivent être amplifiés. Nonobstant les importants travaux déjà engagés, la cybersécurité de l'État dispose d'importantes marges de progrès. Dans certains secteurs critiques, des attaques d'ampleur sont encore plausibles, même si les investissements consentis dans le cadre du plan France Relance ont considérablement amélioré le niveau de cybersécurité. Quant au rôle systémique de certains acteurs du numérique, il reste encore insuffisamment pris en compte.

2. Consolider les acquis du modèle français

134) Les acquis fondamentaux du modèle français, établi en 2008 puis régulièrement renforcé et adapté, doivent être consolidés. La gouvernance de la sécurité numérique de l'État a été rénovée et peut désormais être déployée. La capacité nationale à concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques est illustrée par la création d'équipes régionales de réponse aux incidents (CSIRT), par l'ouverture du Campus Cyber et par l'émergence d'un écosystème de cyberdéfense à Rennes. Enfin, à l'issue de sa présidence du Conseil de l'Union européenne, la France est reconnue par ses pairs comme une référence sur les questions de cybersécurité. Il s'agit désormais de s'assurer que les directives européennes en faveur d'une cybersécurité de masse adoptées lors de la PFUE sont mises en œuvre le plus rapidement possible.

3. Investir dans la durée pour atteindre le meilleur niveau de résilience cyber

135) Le niveau de cybersécurité de l'ensemble des services publics doit être fortement rehaussé. Cela passera nécessairement par des investissements pour consolider un socle numérique de l'État homogène et sécurisé et renforcer les établissements et administrations encore trop fragiles.

136) L'action de la France doit être démultipliée en s'appuyant sur un écosystème cyber public et privé dynamique. L'État ne peut agir seul sur les enjeux de cybersécurité et doit être en mesure de mobiliser l'ensemble des acteurs en cas de crise majeure. Une attention particulière sera portée à la prévention et à l'assistance à l'ensemble des victimes d'actes de cybermalveillance. Enfin, cet écosystème doit reposer sur une industrie nationale et européenne de cyberdéfense compétitive.

137) Tous les acteurs du monde numérique doivent être formés et sensibilisés au risque cyber. Il s'agit de mobiliser le grand public, systématiser son intégration dans les cursus éducatifs et renforcer l'attractivité des métiers de la filière. L'effort doit également porter sur la responsabilité des fournisseurs de services numériques et la sécurisation des chaînes d'approvisionnement, en particulier celles de l'État. Enfin, la France peut soutenir et favoriser l'apparition d'offres de confiance robustes et souveraines au niveau national comme européen.

138) La résilience de la France dépend enfin de celle de ses partenaires européens et internationaux ainsi que de la sécurité et de la stabilité du cyberespace dans son ensemble. Il faut donc contribuer à la montée du niveau de résilience des institutions européennes, internationales et des partenaires de la France, ainsi que poursuivre la structuration d'un marché européen des produits et des services de cybersécurité. Sur la scène internationale, la France doit porter des propositions permettant d'encadrer le commerce et de lutter contre la prolifération des armes cyber, grâce notamment à une meilleure utilisation des outils de contrôle des exportations des biens et technologies. En complément, un référentiel commun de gestion de crise cyber, tout comme des mécanismes de coopération et d'entraide permettraient aux États d'éviter les risques d'incompréhension et d'escalade incontrôlée.

Objectif stratégique n° 5

La France, allié exemplaire dans l'espace euro-atlantique

139) L'OTAN est une alliance politique et militaire qui joue un rôle incontournable pour la sécurité européenne à travers sa mission principale de défense collective et, en particulier, la clause d'assistance inscrite à l'article 5 du traité de 1949. Le lien transatlantique reste essentiel pour la sécurité de l'espace euro-atlantique et par conséquent celle de la France.

1. Contribuer à accroître la valeur ajoutée opérationnelle de l'Alliance

140) La France continuera à contribuer pleinement à l'ensemble des missions de l'alliance Atlantique, en assumant son rôle au sein des structures militaires et des opérations, comme elle le fait dans le contexte de la guerre en Ukraine, dans les pays baltes et en Roumanie. Elle contribuera à leur réactivité et à leur adaptation.

141) La France souhaite confirmer le rôle clé de l'Alliance pour la défense de l'Europe. L'OTAN renforce le potentiel des armées et constitue l'enceinte où sont pris en compte les défis de l'interopérabilité ainsi que les attentes capacitaires, technologiques et opérationnelles.

2. Valoriser le rôle clé et singulier de la France au sein de l'Alliance

142) La France entend conserver au sein de l'Alliance une place singulière. Elle assume une position exigeante et visible, en raison de la spécificité et de l'indépendance de sa politique de défense, en particulier du fait de sa dissuasion nucléaire. Forte de sa crédibilité opérationnelle, de sa capacité singulière à agir dans l'urgence à haut niveau et de sa contribution financière parmi les plus importantes de l'Alliance, la France entend renforcer son influence et celle des alliés européens afin de peser avec eux sur les grandes évolutions de la posture de l'OTAN comme sur l'avenir de la stabilité stratégique en Europe.

143) Soucieuse de la cohérence et de la cohésion de l'Alliance, la France continuera de contribuer de manière proactive, réaliste et soutenable au renforcement de la posture sur le flanc est – y compris comme nation-cadre – et à l'adaptation de la structure de commandement de l'OTAN.

3. Être moteur de la coopération UE-OTAN

144) La France œuvre au renforcement du pilier européen de l'Alliance dans une approche pragmatique de son rôle qui exclut une extension vers d'autres zones géographiques et en particulier l'Indopacifique. La garantie apportée par la mission de défense collective de l'OTAN reste le pilier central de la sécurité dans l'espace euro-atlantique.

145) Les investissements de défense, conformément à l'engagement pris au sommet du Pays de Galles de 2014 d'y consacrer 2 % de PIB, doivent continuer de s'accroître en Europe. Ce niveau doit être appréhendé comme un plancher pour être à la hauteur de la rupture stratégique

provoquée par la guerre en Ukraine et des capacités nécessaires aux alliés européens pour assurer leur sécurité.

146) Cet effort collectif passe également par la création, au niveau de l'UE, des incitations nécessaires aux coopérations capacitaires et industrielles entre États européens. Ces dernières contribuent au renforcement d'une résilience du continent, indispensable à l'efficacité de l'Alliance mais aussi à la pérennité d'une BITD européenne (BITDE) robuste, agile et apte à répondre aux besoins opérationnels des forces armées européennes.

147) La France soutient une modernisation, un élargissement et un approfondissement du partenariat UE-OTAN, pour prendre en compte les nouveaux défis de sécurité qui pèsent sur l'Europe ainsi que l'adhésion prochaine de la Finlande et de la Suède.

Objectif stratégique n° 6

La France, un des moteurs de l'autonomie stratégique européenne

148) La France et l'ensemble des pays européens partagent les mêmes enjeux de sécurité. L'adoption d'une boussole stratégique ambitieuse en mars 2022 comme le rôle majeur tenu par l'UE depuis le début de la guerre en Ukraine démontrent à la fois la puissance des leviers qui sont les nôtres et le chemin restant à parcourir. Il est en effet nécessaire de faire émerger une Europe souveraine, dotée d'une culture stratégique commune, disposant d'une capacité d'évaluation et d'action autonome au service des intérêts partagés des Européens.

1. Fédérer autour d'une autonomie stratégique européenne

149) La France joue un rôle clé pour le renforcement de la souveraineté européenne, tirant notamment parti de sa triple appartenance à l'UE, à l'OTAN et au CSNU.

150) La France œuvre d'abord à une convergence de vues dans l'appréciation des situations entre Européens, ayant tous des cultures stratégiques ou des priorités politiques différentes.

151) La France appuie ensuite la rénovation de la politique partenariale européenne enclenchée avec l'adoption de la boussole stratégique. Elle accompagne le renforcement des relations de défense de l'UE avec des pays de l'Afrique et de l'Indopacifique et, s'agissant des États-Unis et du Royaume-Uni, de la mise en œuvre de relations équilibrées soutenues par des dialogues nourris et réguliers sur la défense et la sécurité. Une complémentarité UE-OTAN accrue, soutenable et durable doit être recherchée. La France doit y jouer un rôle moteur, en promouvant une coopération plus étroite dans certains domaines clés, comme la mobilité militaire, le cyber et les menaces hybrides.

152) Enfin, la cohésion de l'UE dans son soutien à l'Ukraine est une priorité. Il est impératif que les Européens restent unis et proactifs, tant s'agissant des sanctions qu'en matière de soutien aux forces armées et de sécurité ukrainiennes. La poursuite, dans la durée, d'un haut niveau d'assistance militaire par la fourniture d'équipements et un dispositif de formation adapté est cruciale. Cette constance est nécessaire pour que l'Europe reste capable de peser dans la résolution du conflit.

2. Faire émerger les capacités industrielles européennes de défense

153) L'UE doit poursuivre sur la voie d'une autonomie technologique renforcée qui va de pair avec le développement de l'industrie de défense européenne.

154) L'autonomie stratégique européenne repose sur des capacités industrielles européennes de défense robustes répondant à ses besoins propres. La France appuie la mise en place d'un instrument de court terme d'acquisition conjointe de matériel européen. Elle soutient également la création d'un programme d'investissement de défense pour le développement et

l'acquisition en commun de matériels critiques et innovants. Le rôle central de l'agence européenne de défense (AED) doit être réaffirmé et l'ensemble des instruments existants mobilisés : fonds européen de défense (FED), examen annuel coordonné en matière de défense (CARD), coopération structurée permanente (CSP), *Hub for European Defence Innovation* (HEDI). En outre, les dispositions liées à la taxonomie sociale doivent prendre en compte la spécificité et les besoins propres de la BITDE, composante centrale de l'autonomie stratégique européenne.

155) Ces efforts doivent s'accompagner d'avancées structurantes et décisives dans les projets capacitaires communs avec comme objectif une BITDE indépendante et des choix communs entre Européens.

3. Renforcer les capacités d'action propres des Européens et de l'UE

156) L'Europe doit être confortée dans son rôle d'acteur global, défenseur crédible du libre accès aux espaces contestés (mer, espace, cyber, air, fonds marins) face aux stratégies hybrides de ses compétiteurs. En se dotant de stratégies et de capacités adaptées, elle est capable à la fois de protéger les citoyens des États membres, d'interagir et le cas échéant d'intervenir dans le strict respect du droit sur tous les continents.

157) La puissance normative de l'Union doit être exploitée comme levier d'influence dans un environnement plus compétitif, afin de se prémunir face aux menaces hybrides et autres formes d'ingérences étrangères, qu'il s'agisse de *lawfare*, de chantage sur les matières premières ou de manipulations de l'information.

158) La France appuie en ce sens les instruments développés par les institutions européennes : boîte à outils hybride, boîte à outils contre l'ingérence et les manipulations de l'information étrangères (FIMI), règlement anti-coercition économique, etc.

159) La France concourt au développement d'une véritable communication stratégique (STRATCOM) de l'UE, capable de positionner l'Europe et l'action des Européens vis-à-vis de ses citoyens, de leurs représentants, de nos partenaires mais également de nos compétiteurs.

160) L'UE doit poursuivre la montée en puissance de sa capacité de déploiement rapide. Elle doit pouvoir intervenir à bref délai et de manière plus robuste dans des environnements moins permissifs. Pour ce faire, la France promeut une prise de décision plus souple avec l'article 44 du traité de l'UE et des structures de décision et de contrôle (C2) rénovées, ainsi que des mandats globaux pour agir sur un large spectre : conseil, formation, équipement, accompagnement au combat. L'Union doit se doter d'une capacité de mobilisation de formats *ad hoc* lorsque c'est nécessaire, comme la France l'a déjà fait avec Takuba ou EMASoH.

161) La France, compte tenu de sa position géographique, de ses capacités industrielles et militaires et de ses savoir-faire nationaux, contribue activement au développement de la protection de l'espace aérien européen. Sa dissuasion y participe.

162) Enfin, l'initiative européenne d'intervention (IEI) est le creuset d'une culture stratégique commune et d'une coopération renforcée entre ses membres. Lancé en 2018, le format garde aujourd'hui toute sa pertinence pour accompagner une prise de responsabilité croissante des Européens dans leur propre sécurité, se traduisant par des engagements opérationnels au sein desquels la France pourra jouer le rôle de nation-cadre.

Objectif stratégique n° 7

La France, partenaire de souveraineté fiable et pourvoyeuse de sécurité crédible

163) La France défend une offre stratégique ambitieuse qui se traduit par des liens de solidarité lucides, équilibrés et priorisés avec ses partenaires. Dans un contexte de polarisation et de concurrence exacerbées, l'offre de la France à ses partenaires doit continuer de se distinguer par sa haute valeur ajoutée et lui permettre de ne pas être contrainte à l'alignement ou à la marginalisation.

1. S'affirmer comme un partenaire lucide, à haute valeur ajoutée

1.1 Développer une stratégie inclusive en Europe et avec les États-Unis

164) En Europe, la France doit à la fois refondre ses relations avec ses partenaires traditionnels, mais également développer une stratégie inclusive à destination d'autres pays :

- avec l'Allemagne, la France doit approfondir sa relation afin de continuer à construire l'Europe de la défense au regard des ambitions allemandes récemment exprimées et des besoins stratégiques et capacitaires que nous avons identifiés ;
- l'Italie et l'Espagne sont des partenaires clés, tant sur les théâtres d'opération (Méditerranée, Moyen-Orient, Sahel) qu'en termes de coopérations capacitaires ;
- avec les membres de l'UE, la France doit consolider plusieurs de ses partenariats stratégiques (Grèce, Croatie), capacitaires (Belgique) conclus récemment, consolider ses liens avec certains partenaires (traité du Quirinal avec l'Italie, traité d'amitié et de coopération avec l'Espagne), et renforcer ses coopérations opérationnelles sur la base des expériences partagées au Sahel ou en Europe de l'est (pays engagés dans l'opération Barkhane et la *Task Force* Takuba) ;
- avec les partenaires du voisinage de l'Union européenne (Ukraine, Moldavie, Géorgie), la France doit contribuer à leur stabilité en capitalisant sur son aide économique et les programmes européens de soutien aux réformes structurelles, de préférence ;
- avec nos alliés, nos partenariats dans le domaine spatial seront densifiés ;
- après le Brexit, un dialogue constructif sur la base des traités bilatéraux doit être rapidement rétabli avec le Royaume-Uni.

165) Avec les États-Unis, notre partenariat stratégique restera fondamental, et doit demeurer à la fois ambitieux, lucide et pragmatique.

1.2 Contribuer à la sécurité en Afrique dans le cadre de partenariats équilibrés

166) Face à l'évolution de la menace terroriste et aux influences croissantes de nos compétiteurs stratégiques sur tout le continent, la France souhaite nouer avec l'Afrique des partenariats rénovés bâtis sur la demande des partenaires africains et intégrant davantage les aspects civils de coopération selon un *continuum* sécurité, défense, diplomatie, développement, comme déclaré dès l'été 2017. Ceux-ci devront contribuer à une prise en compte mieux maîtrisée des

questions de sécurité et construire, dans la durée, une proximité stratégique plus forte avec les armées africaines qui le souhaitent, notamment dans la perspective de la renégociation de plusieurs traités majeurs. La coordination avec nos partenaires européens et internationaux continuera d'être essentielle à cet égard.

1.3 Adopter une stratégie partenariale ambitieuse en Méditerranée et en mer Rouge

167) Compte tenu de la compétition et de la militarisation accrues dans le *continuum* de la Méditerranée à la mer Rouge, la France doit renforcer ses mesures de réassurance, soutenir les missions et opérations de l'UE et de l'OTAN et renforcer l'efficacité et le niveau de coopération capacitaire avec l'ensemble des pays de la zone. La densification de certains partenariats stratégiques ou de référence permettra également à la France de garantir sa liberté de manœuvre, la continuité de ses chaînes d'approvisionnement et la stabilité régionale.

1.4 Contribuer à la stabilité régionale et sécuriser les flux dans le golfe arabo-persique

168) Une redynamisation des partenariats de la France dans le Golfe est nécessaire pour faire face à la structuration de nouvelles ententes stratégiques, au désengagement américain et à l'accroissement des rivalités régionales. La France doit pouvoir, avec et auprès de ses partenaires, entraver et contrer les activités déstabilisatrices de certains acteurs régionaux et sécuriser son dispositif en particulier avec la signature d'arrangements de sécurité dans les domaines de la lutte contre le terrorisme, le renseignement et l'armement. La France doit également continuer à soutenir les projets d'acquisition d'équipements de défense et de sécurité tout en renforçant la lutte contre le détournement des matériels de guerre, la dissémination d'armement conventionnel et la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

1.5 Accroître notre capacité à concourir au maintien de la stabilité stratégique en Indopacifique

169) Le rôle de la France comme puissance d'équilibres en Indopacifique doit être réaffirmé. Pour cela, la France s'attache à bâtir des partenariats avec des pays de la zone indopacifique, notamment l'Inde, l'Australie, et le Japon, ainsi que l'Indonésie et Singapour. Elle développe ses capacités d'anticipation et de signalement stratégique, vis-à-vis de ses compétiteurs, réaffirme et renforce sa position dans le multilatéralisme politico-militaire de la région, en accroissant sa capacité d'entrainement et, si besoin, en favorisant l'émergence de structures *ad hoc*. La France veillera également à favoriser la concrétisation de la stratégie de l'UE pour la région et son partenariat avec l'association des nations de l'Asie du sud-est (ASEAN).

2. Prévenir la course aux armements, la prolifération des armes de destruction massive et la dissémination des armes conventionnelles

170) La France défend la centralité et la crédibilité du traité de non-prolifération (TNP) et la pérennité des quatre régimes multilatéraux de contrôle des exportations qui couvrent les domaines chimique et biologique, nucléaire, balistique ainsi que celui des armes conventionnelles.

171) Elle poursuit son investissement sur le renseignement nécessaire à l'entrave des flux illicites ou déstabilisants avec un focus particulier sur les intangibles, particulièrement vulnérables aux actions cyber, tout en développant des contre-mesures aux menaces NRBC pour favoriser la

résilience face à des éventuelles attaques dirigées contre ses forces, ses intérêts ou son territoire. Elle conforte en outre ses capacités d'action pour contrecarrer ces flux illicites ou déstabilisants.

Objectif stratégique n° 8

Une autonomie d'appréciation et une souveraineté décisionnelle garanties

172) Dans un contexte international toujours plus compétitif et complexe, la France doit concentrer ses efforts pour élever son niveau de connaissance, de compréhension des compétiteurs ou adversaires, et d'anticipation de leurs intentions. Cette exigence de performance nécessite de développer l'orientation agile des services de renseignement et en préservant l'universalité et l'efficacité du réseau diplomatique et consulaire. Elle impose aussi de poursuivre l'investissement dans les capacités technologiques qui permettront d'exploiter un volume de données en perpétuelle augmentation, afin de partager à temps l'information pertinente avec les échelons de décision et d'action.

1. Développer l'agilité des capacités de renseignement et de veille

173) Les services de renseignement doivent veiller, analyser et comprendre un nombre croissant de zones géographiques et de thématiques. Ils doivent anticiper les crises, les ruptures technologiques et capacitaires militaires, la menace terroriste, la menace NRBC, la défense et la promotion des intérêts économiques et industriels nationaux, notamment les entreprises de la BITD, la lutte contre les menaces hybrides ou transversales. L'un des enjeux décisifs est d'articuler la poursuite de leur action en matière de lutte contre le terrorisme et en soutien des opérations militaires, avec le réinvestissement dans les zones de rivalités stratégiques en particulier l'Europe continentale et l'Indopacifique.

174) L'efficacité et l'agilité des services de renseignement reposent à la fois sur des réformes ambitieuses, des investissements de long terme, ainsi qu'une accélération de la coordination et des boucles d'échange de renseignement, y compris avec les forces armées en opérations. La poursuite des transformations en profondeur déjà engagées – notamment la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et la direction du renseignement militaire (DRM), à l'instar de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) – doit s'accompagner d'une politique de ressources humaines ambitieuse dans les métiers du renseignement, afin d'attirer, de fidéliser et de développer une culture commune et une mobilité interservices. Il est par ailleurs indispensable de veiller à l'universalité du réseau diplomatique et au renforcement de ses moyens d'analyse et d'anticipation.

2. Renforcer les capacités techniques

175) La préservation de la souveraineté française face à l'évolution des technologies exige de nouveaux investissements capacitaires. La diversité croissante des outils et l'accélération des avancées technologiques offrent de nouvelles opportunités à condition de réaliser les investissements qui s'imposent, selon une logique de mutualisation quand les missions le permettent. La réactivité de la fonction connaissance-compréhension-anticipation doit être amplifiée par une interconnexion accrue autour d'outils sécurisés de communication, en assurant au cas par cas une interopérabilité technique avec les principaux partenaires étrangers, notamment au sein de l'UE et de l'OTAN.

176) Les nouveaux outils techniques devront utiliser le potentiel du calcul quantique et de l'intelligence artificielle.

Objectif stratégique n° 9

Une capacité à se défendre et à agir dans les champs hybrides

177) Les principaux compétiteurs stratégiques de la France ont recours à des stratégies hybrides, combinaisons volontairement ambigües de modes d'actions directs et indirects, militaires ou non, légaux ou non, et souvent difficilement attribuables. Ces stratégies peuvent avoir des conséquences importantes pour les démocraties car elles visent à les délégitimer, affaiblir leurs forces morales et leur cohésion ou réduire leur potentiel économique et de défense nationale.

178) Face à ces menaces et afin de défendre ses intérêts fondamentaux, la France doit parfaire son organisation, être capable de riposter dans tous les champs de l'hybridité et protéger ses infrastructures les plus critiques.

1. Parfaire notre organisation

179) La France doit être capable de contrer et maîtriser les effets de ces agressions hybrides, dans le respect de ses principes et de ses valeurs. Pour ce faire, une organisation plus agile, réactive et mieux intégrée sera adoptée pour identifier, caractériser, déclencher les mécanismes de protection adaptés et élaborer des réponses dans une approche davantage multisectorielle. Dans la dynamique de la boussole stratégique de l'UE et du concept OTAN 2030, la France s'appuie également sur ses alliés et partenaires pour bénéficier d'effets de levier dans sa lutte contre les menaces hybrides.

180) Cette organisation s'appuie sur une stratégie nationale d'influence qui doit inscrire les actions menées dans une approche globale et sur le temps long pour valoriser les engagements de la France mais aussi pour répondre ou riposter de façon efficace à des manœuvres ou à des attaques informationnelles contre ses intérêts. Elle mobilise sa diplomatie publique, en particulier en Afrique. Une communication stratégique est déclinée afin de porter un message cohérent, crédible et efficace vers les compétiteurs, les partenaires ou alliés et vers l'opinion publique nationale et internationale. Elle peut être coordonnée avec les alliés.

2. Agir

181) Dans le champ de la lutte contre les manipulations de l'information venant de compétiteurs étrangers, la France doit disposer d'un large éventail d'options de réponse, au-delà de l'attribution publique, à l'image de ce qui se pratique dans le champ cyber. La France lutte contre l'utilisation du droit et de la norme comme outil stratégique (*lawfare*) par ses compétiteurs. Elle appuie l'adoption d'outils européens concourant à la lutte contre l'extraterritorialité. La France développe des outils de riposte contre les sociétés militaires privées, groupes armés ou milices utilisés comme intermédiaires – *proxies* – par des puissances hostiles afin de démultiplier leurs actions de contestation ou de compétition, tout en maintenant un déni plausible. Diffusion d'informations, sanctions nationales ou européennes, poursuites judiciaires voire actions militaires pourront cibler ces groupes s'ils mènent des activités préjudiciables aux intérêts français ou s'ils sont responsables d'atteintes aux droits humains et de crimes de guerre.

3. RENFORCER LA PROTECTION DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES

182) Face aux menaces hybrides, la protection de nos infrastructures critiques est une priorité. Parmi elles, les infrastructures de communication sous-marines et spatiales requièrent un effort particulier afin de développer les moyens de détection, de caractérisation, de découragement voire d'entrave face aux actions malveillantes. Enfin, la France souhaite favoriser le développement d'acteurs industriels français de pointe, leaders mondiaux dans le domaine des câbles sous-marins de communication et des opérations spatiales.

Objectif stratégique n° 10

Une liberté d'action et une capacité à conduire des opérations militaires y compris de haute intensité dans tous les champs (multimilieux et multichamps)

183) La liberté d'action des forces repose sur la capacité à anticiper, détecter et comprendre les intentions des adversaires de la France. Elle fonde la capacité nationale à marquer sa détermination, à décourager toute action hostile ou empêcher l'imposition d'un fait accompli, et à aller à l'affrontement si nécessaire. Elle permet l'épaulement robuste des forces nucléaires.

184) Elle doit être préservée dès la phase de compétition, dans un spectre toujours plus large car les stratégies des compétiteurs et adversaires de la France s'expriment dans un nombre croissant de domaines et de champs (espaces extra-atmosphérique et cyber, grands fonds marins, champs électromagnétique et informationnel).

185) La France doit entretenir et développer plus encore ses capacités pour décider et commander, fédérer et mobiliser, agir et durer, investir les espaces communs et faire face à des compétiteurs désinhibés, compte tenu de ses intérêts, de sa place sur la scène internationale et de son ambition globale, mais aussi de ses moyens. Ces capacités sont nécessairement différenciées selon les zones géographiques et espaces communs considérés.

1. Décider et commander

186) La France dispose d'une capacité autonome d'appréciation et de compréhension la plus complète possible pour appuyer les décisions politiques et militaires. Les armées disposent de capacités de commandement entraînées et déployables pour planifier, conduire et contrôler des opérations multimilieux et multichamps en autonomie et en coalition lorsque la France est nation-cadre au niveau opératif. Une structure de commandement réorganisée permanente et agile contrôle les opérations de circonstance et du quotidien contribuant à sanctuariser ses intérêts stratégiques, ses territoires métropolitain et ultramarins, ses approches aéromaritimes et aérospatiales, et ses approvisionnements énergétiques.

2. Fédérer et contribuer

187) En Afrique, au Proche et Moyen-Orient, en océan Indien, la France est en mesure de mobiliser ou d'accompagner ses partenaires, pour contraindre ou décourager un agresseur en offrant une capacité de commandement et de soutien aux forces. Elle y honore ses engagements.

188) En zone Pacifique la France dispose, en coordination avec ses partenaires, des moyens de décourager ou d'entraver un compétiteur.

189) En Amérique centrale et du sud, en Arctique et en Antarctique, elle y préserve sa liberté d'action, la sécurité de ses flux et de ses intérêts.

190) Les armées s'attachent en permanence à développer et à maintenir l'interopérabilité avec les alliés et partenaires.

3. Agir et durer

191) Les armées protègent les Français contre la dangerosité du monde, participent à leur protection au quotidien et contribuent à la préservation des intérêts nationaux. Elles tiennent en particulier des postures permanentes de dissuasion, de sûreté aérienne, de sauvegarde maritime et participent à des missions sur le territoire national (DROM-COM inclus avec les forces de souveraineté) en complément ou en soutien des forces de sécurité intérieure ou de sécurité civile.

192) Les armées sont préparées à un engagement majeur et prêtes à s'engager dans un affrontement de haute intensité, en particulier dans le cadre de la défense de la zone euro-atlantique. Elles sont en mesure de se déployer sous faible préavis, capables d'entrée en premier, avec ou sans l'appui éventuel de pays alliés. Elles disposent des capacités pour se protéger, durer et pour faire face à une attrition élevée (supériorité aérienne et supériorité des feux). Elles sont en mesure de fournir à un pays allié les soutiens nécessaires sous faible préavis.

193) Elles disposent de capacités diversifiées de frappe dans la profondeur dans le cadre d'une entrée en premier, de l'appui à une opération en coalition, d'actions de rétorsion ou d'un signalement stratégique. La France est en mesure de cibler et frapper des objectifs d'intérêt.

194) Les armées possèdent la capacité à générer, agréger des effets dans une approche en réseau dès la phase de compétition sur l'ensemble du spectre de la conflictualité, avec en particulier les contributions militaire et civile, publique et privée, institutionnelle et individuelle, nationale ou alliée.

4. Investir les espaces communs

195) La France est pleinement présente et active pour préserver sa liberté d'action et défendre ses intérêts dans les espaces communs qui sont l'objet de rivalités de puissance et de formes de conflictualité renouvelées.

196) Face aux compétiteurs stratégiques, les armées acquièrent et conservent leur liberté d'appréciation et d'action dans le cyberespace.

197) Dans l'espace, la France maintient son autonomie stratégique nationale en matière d'appréciation de situation, de décision et de conduite des opérations. Elle garantit son accès au milieu spatial et pour faire valoir ses intérêts dans ce milieu, notamment grâce à l'appui de ses partenaires.

198) En autonomie, la France dispose de capacités permettant de surveiller et de comprendre les actions dans les grands fonds marins. En s'appuyant sur des partenariats, elle est en mesure de décourager toute action hostile.

5. Faire face à des compétiteurs désinhibés

199) Les armées disposent de moyens de prévention, de signalement, de coercition pour infléchir les calculs stratégiques des compétiteurs et adversaires de la France et gagner la bataille des perceptions.

Liste des acronymes, noms d'opérations et abréviations

AED	Agence européenne de défense
AGENOR	Opération maritime de l'UE pour la surveillance du détroit d'Ormuz
APL	Armée populaire de libération (forces armées chinoises)
ASEAN	Acronyme de l'anglais *Association of Southeast Asia Nations*, association des nations de l'Asie du sud-est
AUKUS	Acronyme de l'anglais *Australia, United Kingdom, United States*, partenariat militaire tripartite formé par l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis
BITD	Base industrielle et technologique de défense
C2	Commandement et contrôle
CARD	Acronyme de l'anglais *Coordinated annual review on Defence*, revue annuelle coordonnée de défense
CSIRT	Acronyme de l'anglais *Computer security incident response team*, équipe de réponse à un incident cyber
CSNU	Conseil de sécurité des Nations unies
CSP	Coopération structurée permanente
DGA	Direction générale de l'armement
DGSE	Direction générale de la sécurité extérieure
DGSI	Direction générale de la sécurité intérieure
DOT	Défense opérationnelle du territoire
DRM	Direction du renseignement militaire
EMASoH	Acronyme de l'anglais *European led Maritime situation Awareness-Straight of Hormuz*, initiative européenne de surveillance maritime du détroit d'Ormuz
FED	Fonds européen de défense
FIMI	Acronyme de l'anglais *Foreign information manipulation and interference*, l'ingérence et la manipulation d'information d'origine étrangère
FNI	Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire
HEDI	Acronyme de l'anglais *Hub for European Defence Innovation*, centre de l'innovation de l'UE en matière de défense
HFDS	Haut fonctionnaire de défense et de sécurité
IEI	Initiative européenne d'intervention

M2MC	Multimilieux et multichamps
NRBC	Nucléaire, radiologique, biologique, chimique
OIAC	Organisation d'interdiction des armes chimiques
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique nord
PCC	Parti communiste chinois
PFUE	Présidence française du Conseil de l'Union européenne
PIB	Produit intérieur brut
PPSA	Posture permanente de sûreté air
PPSM	Posture permanente de sauvegarde maritime
QUAD MEDOR	Dialogue quadrilatéral en Méditerranée orientale
SNR	Stratégie nationale de résilience
SNU	Service national universel
START	Acronyme de l'anglais *Strategic Arms Reduction Treaty*, traité de réduction des armes stratégiques nucléaires
STRATCOM	Acronyme de l'anglais *Strategic Communication*, communication stratégique
TIAN	Traité sur l'interdiction des armes nucléaires
TN	Territoire national
TNP	Traité sur la non-prolifération nucléaire
UE	Union européenne

PREMIÈRE
MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général de la défense
et de la sécurité nationale

courrier.sgdsn@sgdsn.gouv.fr

51, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris